



FR

**CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE**

**ANNEXE 1**

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République du Tchad pour l'année 2023

**Document d'action Programme d'entrepreneuriat agroalimentaire PEA**

**PLAN ANNUEL**

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi qu'au sens de l'article 23 du règlement IVCDCI – Europe dans le monde.

## 1 SYNTHÈSE

### 1.1 Tableau récapitulatif de l'action

|   |   |
|---|---|
| <b>1. Titre<br/>CRIS/OPSYS<br/>Acte de base</b>                             | Programme d'Entrepreneuriat Agroalimentaire PEA<br>Référence opérationnelle OSPYS: ACT-61843<br>Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI - Europe dans le monde)   |
| <b>2. Initiative «Équipe Europe»</b>  | Oui<br>Dans le cadre de l'Initiative Équipe Europe (IEE) pour le Tchad : « Vive les villes secondaires vertes », l'action s'inscrit dans le paquet d'investissement « <b>Global Gateway</b> » Afrique-Europe en appui à une <i>transition écologique</i> et à l' <i>accélération de la croissance durable et de la création d'emplois décents</i> dans le <b>corridor stratégique</b> N'Djamena-Douala et ses bassins de production agricole.   |
| <b>3. Zone bénéficiaire de l'action</b>                                     | Afrique de l'Ouest, le Tchad<br>Zones : « Corridor stratégique » Ndjamena-Douala (Tchad Ouest, Sud et Sud-Ouest ; provinces à déterminer)   |
| <b>4. Document de programmation</b>   | Programme indicatif pluriannuel (PIP) 2021-2027   |
| <b>5. Lien avec les objectifs/résultats attendus du (des) PIP concernés</b> | <u>Domaine Prioritaire 2 : Développement Humain Inclusif</u><br>Objective Spécifique 2.1 : Améliorer l'accès à l'éducation et la formation professionnelle pour les jeunes tchadiens et tchadiennes<br><u>Domaine Prioritaire 3 : Pacte Vert</u><br>OS 3.2 : Appuyer le développement rural durable à travers la promotion de l'agriculture modernisée et accessible (y compris l'élevage) et de l'agro-business, pour la création de revenus et d'emploi, dans une logique systémique et d'économie circulaire |

**DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES**

|  |   |                                     |                                     |                           |
|--|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|
| <b>6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs</b>      | Domaine Prioritaire 2 : Développement Humain Inclusif<br>Code CAD : 110 (Éducation)<br><br>Domaine Prioritaire 3 : Pacte Vert<br>Code CAD : 311 (Agriculture)   |                                     |                                     |                           |
| <b>7. Objectifs de développement durable (ODD)</b> | ODD principal :<br>ODD 8: « Travail décent et croissance économique »<br><br>Autres ODD importants (jusqu'à 9) et, le cas échéant, cibles:<br>ODD 4 (Accès universel à l'éducation de qualité)<br>ODD 5 (Égalité des sexes) 9.3, 10, 17<br>ODD 10 (Réduction des inégalités)<br>ODD 12 (Consommation et production durables)  |                                     |                                     |                           |
| <b>8. a) Code(s) CAD</b>                           | 11231 - Compétences de base pour la vie des jeunes - 10%<br>11330 - Formation professionnelle - 15%<br>31120 - Développement agricole - 50%<br>32130 - Développement des Petites et moyennes entreprises (PME) - 25%  |                                     |                                     |                           |
| <b>8. b) Principal canal d'acheminement</b>        | 13000- Gouvernement tiers (coopération déléguée)<br>Agences des États membres au Tchad  |                                     |                                     |                           |
| <b>9. Objectifs de dépenses</b>                    | <input type="checkbox"/> Migration<br><input checked="" type="checkbox"/> Climat<br><input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain<br><input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre<br><br><input type="checkbox"/> Biodiversité<br><br><input checked="" type="checkbox"/> Éducation<br><input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance |                                     |                                     |                           |
| <b>10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)</b>  | <b>Objectif général @</b>   | <b>Non ciblé</b>                    | <b>Objectif significatif</b>        | <b>Objectif principal</b> |
|  | Développement de la participation/bonne gouvernance   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
|  | Aide à l'environnement @  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
|  | Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
|  | Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>  |
|  | Réduction des risques de catastrophe @  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>  |
|  | Inclusion des personnes handicapées @   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
|  | Nutrition @   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| <b>Marqueurs de la convention de Rio</b>           | <b>Non ciblé</b>  | <b>Objectif important</b>           | <b>Objectif principal</b>           |                           |

|  |   |   |  |                           |
|--|---|---|--|---------------------------|
|  | Diversité biologique @  | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>  |
|  | Lutte contre la désertification @   | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>  |
|  | Atténuation du changement climatique @  | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>  |
|  | Adaptation au changement climatique @   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
| <b>11. Marqueurs internes et balises</b> | <b>Objectifs stratégiques</b>   | <b>Non ciblé</b>  | <b>Objectif important</b>  | <b>Objectif principal</b> |
|  | Transformation numérique @  | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>  |
|  | connectivité numérique<br>gouvernance numérique<br>entrepreneuriat numérique<br>compétences numériques<br>services numériques | OUI<br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | NON<br><input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> |                           |
|  | Connectivité @  | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>  |
|  | connectivité numérique<br>énergie<br>transports<br>santé<br>éducation et recherche  | OUI<br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                             | NON<br><input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/>  |                           |
|  | Migration @   | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>  |
|  | Réduction des inégalités @  | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
|  | COVID-19  | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>  |

### INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>12. Montants concernés</b> | <p>Ligne budgétaire: (ligne et poste budgétaire): 14.020120</p> <p>Coût total estimé: EUR 43 500 000.</p> <p>Montant total de la contribution du budget de l'UE EUR 42 000 000.</p> <p>Cette action est cofinancée par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), pour un montant de EUR 1 500 000.</p> <p>A titre indicatif, il est prévu que l'IEE « Vive les villes secondaires au Tchad » (toutes actions confondues) soit mise en œuvre avec des contributions de l'UE (150 000 000 EUR), la France (157 000 000 EUR), l'Allemagne (33 800 000 EUR), les Pays Bas (9 600 000 EUR), ainsi que l'Espagne et l'Italie (montant des contributions à confirmer). En accord avec les membres de l'Initiative Équipe Europe au Tchad, la Suisse pourrait contribuer également à cette IEE.</p> <p>Des programmes courants et futurs des Agences des États membres s'alignent à l'action, avec des composantes de support aux petits producteurs, à la formation professionnelle des jeunes entrepreneurs, et à la structuration de chaînes de valeur.</p> |
|-------------------------------|--|

### GESTION ET EXÉCUTION

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>13. Type de financement</b> | <b>Gestion directe</b> par marchés publics<br><b>Gestion indirecte</b> avec entité(s) à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.4.2 |
|--------------------------------|---|

## 1.2 Résumé de l'action

L'action s'inscrit dans le paquet d'investissement « Global Gateway » Afrique-Europe et dans le Pacte Vert, notamment par la stratégie « Farm to Fork », en appui à une transition écologique et à l'accélération de la croissance durable et de la création d'emplois décents, dans le corridor stratégique régional N'Djamena-Douala et ses bassins de production agro-pastorale au Tchad.

Le Tchad dispose d'abondantes ressources naturelles, y compris de pétrole, et depuis une vingtaine d'années a vu son cheptel de bétail et ses surfaces cultivées fortement augmenter. Cependant, surtout après la crise pétrolière de 2014, les conditions de vie de la population se sont fortement fragilisées. Le pays était en 2022 le deuxième pays le moins avancé en termes d'index de développement humain. La stabilité du Tchad est menacée par la présence de conflits internes – exacerbés par le changement climatique et la raréfaction des ressources naturelles – et par une économie peu diversifiée, fortement dépendante des cours internationaux du pétrole. Le manque de services de base, l'insécurité alimentaire, le faible taux d'alphabétisation, les inégalités économiques, spatiales et de genre, et la croissance démographique soutenue, sont des freins supplémentaires au développement inclusif du pays. L'inclusion socio-économique des jeunes et des femmes est un défi systémique majeur pour la stabilité du Tchad. Ces deux groupes représentent respectivement 19% (jeunes entre 15 et 24 ans) et 50% de la population totale (17,5 millions), qui vit majoritairement en zone rurale (76%). L'agriculture (y compris élevage), emploie 80% de la population active, et reste le deuxième moteur des exportations du Tchad, après le pétrole. Le Tchad accueille 1,1 million de personnes déplacées de force (réfugiés, personnes déplacées internes, retournés) et le nombre est en train d'augmenter à la suite de la situation au Soudan et l'afflux des réfugiés et rapatriés tchadiens de Darfour.

Le développement du secteur agroalimentaire au Tchad – aussi tourné vers des marchés extérieurs, notamment à un niveau régional – présente un potentiel de diversification économique important pour réduire la faim et la pauvreté, et créer de nombreux emplois mieux rémunérés. Cela peut répondre au besoin du large nombre de jeunes qui entrent chaque année dans le marché de travail, sans trouver d'opportunités. Pour cela, l'action appuiera le développement pour la **transformation durable de systèmes agroalimentaires** clés du Tchad, avec un accent particulier sur l'augmentation des revenus des **jeunes** et des **femmes** dans les villes secondaires et leurs bassins de production agricole. L'inclusion et autonomisation du **40% les plus pauvres**, de **personnes déplacées** et des **personnes handicapées** seront aussi ciblées dans la logique d'intervention. L'action intégrera des approches climato-intelligentes et respectueuses de l'environnement dans son modèle de développement des filières.

L'action prévoit l'appui à la structuration des chaînes de valeur des **farines enrichies** (pour adultes et/ou enfants) dans le Sud-Ouest et le Sud (y compris le grand bassin cotonnier), de la **spiruline** dans le Ouest, et de la mangue (cette dernière reste à confirmer dans le Sud). Leur identification<sup>1</sup> est alignée aux critères et à l'approche de la Commission pour la structuration des chaînes régionales dans le cadre du Global Gateway et des objectifs de la Zone de libre échange continentale africaine (ZLECAf). Avant et pendant la première partie de la mise en œuvre, des analyses systémiques préciseront les provinces et les paquets d'activités adaptées à déployer. L'action prévoit deux Objectifs spécifiques :

- **OS1 (Chaînes de valeur).** Structurer les chaînes de valeur identifiées dans le corridor stratégique N'Djamena-Douala, de façon durable et inclusive au niveau de la production, transformation et commercialisation à une échelle locale, nationale et régionale, y compris l'accompagnement et le développement des petites et moyennes entreprises (PME) agroalimentaires
- **OS2. (Formation professionnelle).** Améliorer le système de formation professionnelle, au niveau de l'accessibilité, la qualité et de l'adéquation des curricula avec le marché du travail dans le secteur agroalimentaire.

Le PEA porte sur le développement inclusif et intégré dans des villes secondaires clés du pays et leurs bassins de production agro-pastorale dans le corridor stratégique N'Djamena-Douala (et sa jonction avec le corridor routier

<sup>1</sup> Ces chaînes de valeur ont été identifiées pendant la phase de formulation sur la base des échanges – dans le cadre de l'exercice de priorisation de chaînes de valeur régionales – avec les parties prenantes et l'appui fourni par le Centre d'Investissements de la FAO, mobilisé par l'unité thématique INTPA.F3.

N'Djamena-Niamey/Cotonou), pour le renforcement des chaînes de valeur agroalimentaires porteuses (Domaine 3 du Programme Indicatif Pluriannuel 2021-2027) à travers un appui au continuum « éducation-formation-entrepreneuriat » (Domaine 2). Ce continuum est en cohérence avec le programme « Améliorer la Qualité et l'Équité du Système Éducatif au Tchad » (28 million EUR en Gestion indirecte à l'AFD) du Plan d'action annuel (PAA) 2022.

Le PEA est étroitement aligné au Programme de renforcement de la résilience des systèmes alimentaires, « le goût de la vie » (P2RSA, 2021-2024), mis en œuvre par un consortium constitué par la FAO et le PAM sous le leadership de la FAO. Les activités du PEA seront en grande mesure situées géographiquement dans la partie tchadienne du corridor stratégique identifié dans le cadre du Global Gateway (N'Djamena-Douala, en articulation avec le corridor routier de N'Djamena vers Niamey/Cotonou dans le Nord-Ouest). Une meilleure intégration commerciale du Tchad avec l'Afrique Ouest côtier sera ainsi appuyée. Le PEA sera aussi lié à une future action du PAA 2024 (20 millions EUR de contribution UE) et sous l'IEE – qui vise à améliorer l'infrastructure énergétique autour du couloir stratégique mettant en œuvre le Global Gateway au Tchad. Les chaînes de valeur émergentes identifiées par l'action pourront faire l'objet des futurs appuis aussi dans le cadre de l'EFSD+, à partir de 2025, avec l'enveloppe de la 2ème partie du MIP (2025-2027).

L'action s'aligne aux priorités du gouvernement, telles qu'identifiées dans la stratégie **Vision 2030, le Tchad que nous voulons**<sup>2</sup> (Axes 3 et 4), dans l'Axe 3 de la **Feuille de route du gouvernement pour une transformation durable et inclusive des systèmes agro-alimentaires**<sup>3</sup> de 2022 (FRNSA) et dans le **Compact – Pacte national pour l'alimentation et l'agriculture**<sup>4</sup> de janvier 2023. L'action est aussi cohérente à la **Stratégie globale avec l'Afrique de 2020**<sup>5</sup> (axes 1) transition verte et 3) croissance et emplois durables), et à la **Stratégie intégrée de l'UE au Sahel**<sup>6</sup> (2021). Les priorités de la Commission sur le genre, l'éducation, le rôle de la société civile et la jeunesse sont intégrées dans l'action. En appliquant une approche basée sur les droits humains, le PEA contribuera à la mise en œuvre du GAP III 2021-2025<sup>7</sup> (priorité thématique relative aux droits économiques et sociaux, ainsi que l'autonomisation des femmes) et de la Feuille de route pour la société civile au Tchad 2022-2025 (priorité 4.1). L'action contribuera également au pilier 1 (composante 2 sur les chaînes de valeur) et au pilier 4 (composante 1 sur la gouvernance) de la **Grande muraille verte** au Tchad.

## 2 JUSTIFICATION

### 2.1 Contexte

#### Contexte général

Le Tchad, pays enclavé d'une superficie de 1 284 000 km<sup>2</sup> (5<sup>e</sup> pays le plus vaste d'Afrique), a une population estimée à 17 414 717 millions d'habitants (2022, INSEED), dont 50,6 % a moins de 15 ans (âge moyen 19,7 ans). Le taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire est évalué à 3,6% (y compris les réfugiés). La taille moyenne des ménages est de 5,3 et le taux d'urbanisation demeure faible à 21,9%.

La situation politique reste complexe, suite au décès du Président Idriss Déby dans un contexte d'instabilité nationale (transition depuis avril 2021) et régionale (extrémisme, rebellions, difficultés structurelles des états). Cette complexité est souvent rapprochée, plus particulièrement, à des difficultés de gouvernance aussi bien centrale que locale. Surtout depuis le conflit au Soudan, son aggravation et l'arrivée d'un grand nombre de réfugiés et rapatriés, la situation au Tchad est marquée non seulement pas les risques d'embrasement à l'est du pays mais aussi par l'intensité d'autres foyers de conflits dans le Sud et au Lac, où les violences ont fait de nombreuses victimes.

<sup>2</sup> République du Tchad, Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, 2017. *Vision 2030, le Tchad que nous voulons*.

<sup>3</sup> République du Tchad, Coordination nationale des concertations sur les systèmes alimentaires, 2022. *Feuille de Route nationale - Quelles transformations des systèmes alimentaires pour garantir aux tchadiens une alimentation et un état nutritionnel adéquats et soutenir l'agenda 2030 ?* Version validée

<sup>4</sup> Union Africaine, 2023. *Compact Tchad pour l'alimentation et l'agriculture*.

<sup>5</sup> Commission Européenne, 2020. *Communication conjointe au Parlement Européen et au Conseil - Vers une stratégie globale avec l'Afrique*.

<sup>6</sup> Conseil de l'Union Européenne, 2021. *Conclusions du Conseil portant Stratégie intégrée de l'Union européenne au Sahel*.

<sup>7</sup> Commission Européenne, 2020. *EU Gender Action Plan (GAP) III – An ambitious agenda for gender equality and women's empowerment in EU External Action*.

Le Tchad est le deuxième pays le moins avancé du monde en termes d'index de développement humain (2022). Le taux d'alphabétisation de la population de plus de 15 ans est de 22% (celui des femmes est de 14%). Sur le plan de l'égalité femmes-hommes, le Tchad a un Indice d'Inégalité de Genre (IIG) de 0,71, qui le place à la 170ème place sur 172. Bien que la Constitution garantisse l'égalité entre les sexes, les femmes ont un statut inférieur dans la société, qui se concrétise par une discrimination dans tous les domaines : accès à la terre, au crédit, aux services sociaux de base, à l'information, à l'emploi, etc.

Le pays connaît des crises macroéconomiques récurrentes, liées à sa dépendance aux cours internationaux du pétrole et à la faible diversification de son modèle économique. Même si les perspectives semblent favorables pour 2023, avec un taux de croissance du PIB réel qui devrait s'établir en moyenne à environ 3,2% grâce à la reprise de la production pétrolière et des activités agricoles et d'élevage) le risque de surendettement reste élevé.

Depuis l'indépendance, le Tchad a vu sa population quadrupler. Elle est estimée à 18 millions d'habitants en 2022. Le taux de croissance démographique est estimé à 3,1 pour cent, plus de deux Tchadiens sur trois ont moins de 25 ans et 46,8% de la population ont moins de 15 ans, ce qui en fait la 3ème population la plus jeune au monde. Le Tchad témoigne aussi d'un rythme d'urbanisation très élevé (3,9-4,1%), qui, couplée à la croissance démographique, crée de nouvelles dynamiques avec de multiples défis socioéconomiques, surtout liés à la jeunesse.

En raison de la rapide croissance de la population et de la modeste réduction du taux de pauvreté (toujours à 42%), le nombre des personnes extrêmement pauvres est passé de 5,8 millions en 2011 à 6,5 millions en 2018. La pandémie de coronavirus (COVID-19) a encore aggravé cette situation.

En dépit de sa situation d'extrême pauvreté, le Tchad compte en outre des zones d'accueil des populations réfugiées ou « retournées », occupant le quatrième rang mondial - après le Liban, la Syrie et la Jordanie - en matière d'accueil des réfugiés (par rapport à sa population). ). ~~Au 30 mai~~ le mois d'août 2023, le Tchad accueille 943 000 réfugiés et demandeurs d'asile. Le Tchad comptait fin août 2023 également 381,289 des personnes déplacées à l'intérieur du pays, 77,650 retournés de la République Centrafricaine et 23,901 retournés au Lac. À cela s'ajoute que depuis le début du conflit au Soudan, le HCR a enregistré un afflux de réfugiés soudanais et de rapatriés tchadiens du Darfour aux points d'entrée de la frontière dans l'est du Tchad<sup>8</sup> et la situation pourrait se dégrader dans les mois et années à venir.

### Contexte spécifique

Le secteur primaire emploie entre 70% et 80% de la population active dont la moitié est composée de femmes. Les estimations de la Banque mondiale (2018) et du ministère de l'Agriculture du Tchad (2014) suggèrent que le Tchad dispose d'abondantes ressources naturelles : i) de 39 millions d'hectares de terres cultivables (30% du territoire), dont 19 millions d'hectares de terres arables, composées de 13,3 millions d'hectares défrichés et de 5,6 millions d'hectares avec un potentiel d'irrigation, dont 435 000 hectares peuvent être facilement irrigués ; ii) de 84 millions d'hectares de pâturages naturels et 23,3 millions d'hectares de formations forestières naturelles. Cependant, on estime que seulement 6% de toutes les terres potentiellement cultivables sont actuellement exploitées. Le Tchad dispose aussi de deux sources d'eau importantes : les eaux de surface et souterraines (renouvelables), et les aquifères naturels. Étant le Tchad un pays fortement vulnérable à la pression sur l'usage de ressources naturelles et au changement climatique, la promotion d'approches de production agricole durables et adaptées seront clé pour assurer la réduction des risques de leur épuisement.

Après la crise pétrolière de 2014, la réalité a remis **l'agriculture et l'élevage au cœur du moteur de la croissance de l'économie** tchadienne. Cependant, à l'échelle nationale, sa part dans l'économie nationale régresse de façon progressive (23% du produit intérieur brut en 2022), et les productions agricoles parviennent difficilement à couvrir les besoins alimentaires des populations.

L'économie rurale du Tchad est peu diversifiée, peu productive, impactée par le rythme accéléré des aléas climatiques (sécheresse et inondations). Le secteur est traditionnellement sous-financé, et le budget de l'Etat alloué en 2023 au ministère en charge de l'agriculture représente 2.2% des dépenses totales, en baisse de 49% comparé au budget de l'année 2022. Ce pourcentage est largement en dessous de l'objectif de 10% prévu par l'accord de Maputo de 2003, de mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA).

<sup>8</sup> [Document - UNHCR CHAD| CORE | Influx of Refugees from Sudan \(as of 30 May 2023\)](#)

Le Tchad fait face à des taux de malnutrition très élevés. Le seuil d'alerte de l'OMS de 15% pour la malnutrition aiguë est souvent atteint sur tout le territoire en période de soudure. La disponibilité alimentaire en céréales en termes de kcal/personne/jour est en constante régression au Tchad depuis les 10 dernières années passant de 1350 Kcal/personne/jour à 1255 Kcal/personne/jour. Cette situation est aussi justifiée par la stagnation voire la baisse de la production de céréales comparée à la croissance démographique, et ceci malgré la jeunesse de la population et la disponibilité en ressources naturelles. Malgré les déficits productifs, les céréales (mil, sorgho, maïs) et légumineuses (niébé, arachide, etc.) produites localement restent la base de l'alimentation des populations tchadiennes, en particulier en milieu rural. Dans les zones urbaines à forte croissance (avec l'apparition d'une classe moyenne), les habitudes alimentaires des Tchadiens ont évolué vers la consommation d'aliments transformés et importés tels que le riz, le pain, les pâtes, l'huile et les boissons sucrées.

La jeunesse constitue à la fois un potentiel pour l'économie nationale, mais aussi un défi en termes **d'éducation, de formation et d'accès à l'emploi des jeunes**. Le ratio 'emploi-population' au Tchad est de 57% (et 40% pour les jeunes), or 92% des 'emplois' sont précaires, car majoritairement pourvus par l'économie informelle du secteur agricole. L'industrie manufacturière – y compris l'agroalimentaire – occupe encore une place marginale dans l'économie et repose principalement sur la bière, les boissons sucrées, le sucre et le coton. Le marché du travail, très dépendant du **secteur informel**, peine à satisfaire la pression croissante des jeunes en quête de perspectives professionnelles. La situation reste encore plus difficile pour les femmes (représentant 50% de la population totale) et les jeunes ruraux se trouvent souvent marginalisés à la fois par l'éloignement, le manque de compétences et d'opportunités.

Les interventions du programme PEA contribueront à fournir des réponses durables au problème d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, à travers l'appui à la production d'aliments riches et transformés (farines enrichies, spiruline) aussi bien pour les enfants que pour les adultes. De plus, elles répondent à l'évolution des habitudes alimentaires des populations urbaines. Les différentes interventions sur les sous-filières des farines enrichies (céréales, oléo-protéagineuses), et sur les chaînes de valeur de la spiruline et de la mangue (si confirmée), pour leur amélioration à la fois quantitative et qualitative, permettront de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations tchadiennes, ainsi qu'à la création de valeur ajoutée, de revenus et d'emplois verts et durables. Les deux objectifs spécifiques de l'action sont interdépendants, de manière à fournir une réponse intégrée aux besoins de structuration efficace et efficiente des chaînes de valeur identifiées (OS 1) et de formation professionnelle des acteurs impliqués tout au long de ses filières (OS 2). L'OS 2 poursuivra des actions en termes de formation sur d'autres filières agroalimentaires clé pour le pays (p.ex. la filière viande), ou des métiers utiles au développement du secteur (p.ex. mécanicien, électricien) dans la continuité d'interventions déjà appuyées par les États membres.

## 2.2 Analyse des problèmes

### **Agriculture et chaînes de valeur agroalimentaires**

Le cadre politique et réglementaire du secteur agricole est inadapté, peu ciblé, morcelé et sous-financé. Aucune chaîne de valeur bénéficie d'une stratégie spécifique d'appui publique ; pourtant, les productions commerciales (coton, sésame, gomme arabique, produits de l'élevage) et vivrières sont signalées comme des opportunités potentielles dans les principaux documents de politique nationale et / ou sectorielle (Stratégie nationale de développement pastoral - SNPD 2016 ; Plan National de Développement - PND 2017-21 ; Plan National d'investissement Du Secteur Rural - PNISR 2016-22 ; Vision 2030, le Tchad que nous voulons ; Feuille de route du gouvernement pour une transformation durable et inclusive des systèmes agro-alimentaires 2022).

Les pratiques agricoles au Tchad sont affaiblies par l'utilisation très réduite de semences améliorées et d'engrais (moins de 5 pour cent utilisent des semences améliorées et moins de 2,5 pour cent utilisent des engrais). Les services de vulgarisation sont inefficaces et insuffisamment financés (712 agents de vulgarisation de l'Agence nationale d'appui au développement rural – ANADER – au total pour 11 millions d'agriculteurs), et les techniques de gestion durable des ressources naturelles ne sont pas répandues. L'accès au marché et aux services est difficile, et le transport est limité dans les milieux ruraux, aggravé par les pluies saisonnières et le mauvais état des infrastructures routières.

Malgré l'avantage comparatif du Tchad dans les productions de rente (bétail, coton, gomme arabique, sésame), leurs chaînes de valeur restent insuffisamment développées. Les productions vivrières sont largement pluviales et de subsistance (maïs, mil, riz, et sorgho, pour les cultures céréalières), avec un degré de développement technologique et de transformation très limité. Depuis 2018, les producteurs du bassin cotonnier ont la tendance à reconverter leurs systèmes de production, notamment en sésame et cultures vivrières.

Les agriculteurs ne sont pas toujours regroupés, et les Organisations des Producteurs (OP) ont des pouvoirs limités en termes de négociation des prix ou d'accès au marché. Le secteur est informel et peu organisé, le dialogue interprofessionnel entre producteurs, commerçants, grossistes et exportateurs n'est pas soutenu par des structures organisationnelles. Les collecteurs et les négociants effectuent une transformation primaire limitée. La transformation secondaire est plutôt artisanale/ménagère, et la qualité insuffisante des produits est une barrière considérable au commerce international. Le manque d'emballages appropriés et abordables est aussi une contrainte. L'analyse prévue au démarrage de l'action (Produit 1.1, point 3.1, dessous), approfondira le rôle des OP, ainsi que des Organisations de la Société Civile (OSC), si pertinent, pour mieux comprendre en perspective leurs défis et le renforcement nécessaire pour intégrer les producteurs, les jeunes et les femmes dans les chaînes de valeurs.

### **Environnement des affaires du secteur agroalimentaire**

Les contraintes transversales qui freinent le développement des chaînes de valeur agricoles sont liées à l'environnement des affaires : le système institutionnel et politique n'a pas réussi à soutenir les secteurs productifs. Les 'distances' et 'divisions' physiques, virtuelles et sociales : créent des obstacles tangibles à la croissance économique, telles que les restrictions commerciales, et des différences d'accès aux services, aux crédits et aux opportunités économiques entre les groupes de population en fonction du genre, de l'âge, de l'activité économique.

Malgré d'importantes ressources en combustibles fossiles et un excellent ensoleillement, le taux d'accès à l'électricité du Tchad est l'un des plus bas au monde à 6,4 % contre une moyenne de 48 % en Afrique subsaharienne. Pourtant, à terme, une interconnexion électrique est prévue entre le Tchad et le Cameroun. De plus, près de 140 MW de projets solaires sont actuellement en construction et pourraient constituer un atout pour la transformation agro-alimentaire dans les chaînes de valeur identifiées. D'autres sources d'énergie renouvelables dont la biomasse à travers les foyers améliorés et le biogaz peuvent être mises à l'échelle pour appuyer ces activités. En outre, une future action de l'UE dans le domaine de l'énergie (20 MEUR prévus dans le PAA 2024), pourrait fournir à terme des nouvelles opportunités d'accès à l'électricité aux communautés soutenues par le PEA.

Le marché du travail, très dépendant du secteur informel, peine à satisfaire la pression croissante des jeunes en quête de perspectives professionnelles. La forte proportion de jeunes parmi les chômeurs et les travailleurs découragés ainsi que la petite taille du secteur privé laissent entrevoir les défis auxquels le pays pourrait être confronté dans les années à venir, si le marché ne sera pas capable de les absorber.

Le rôle du secteur privé tchadien en tant qu'acteur du changement est confronté à divers obstacles commerciaux et réglementaires, outre l'insuffisance des infrastructures et le faible développement du capital humain. L'environnement des affaires tchadien est peu performant, notamment pour la création d'entreprise ; l'octroi des permis de construire ; le paiement des impôts ; le commerce transfrontalier ; et l'obtention de crédit.

Le système financier du Tchad est parmi les moins développés de la région. Seuls 8,8 % de la population possèdent un compte bancaire formel, et seuls 3,9 % de la population adulte ont accès au crédit. Le secteur agricole, qui contribue à 25 % du PIB, ne reçoit que 2 % du total des crédits accordés par les banques commerciales. Les taux d'intérêts pour l'octroi des crédits, pratiqués par les banques de la place sont assez élevés. La promotion de mesures adaptées, dans le cadre de l'action, de mise en œuvre d'instruments existants et innovants, pourrait montrer des voies concrètes au gouvernement du Tchad pour améliorer l'accès aux financements adapté aux besoins des agriculteurs et des entrepreneurs.

### **Formation professionnelle**

**L'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnelle (EFTP)** font partie des priorités du Gouvernement tchadien en matière d'éducation. Malgré cette volonté politique, le financement du secteur est faible, les dépenses publiques (exécutées) des quatre ministères directement en charge de l'éducation ne représentent que 2,4 % du PIB (en 2019) et le 11,7 % (en 2020). Le Fonds national d'appui à la formation professionnelle (FONAP), qui a pour mission la collecte et la gestion des ressources de la Taxe d'apprentissage et de la formation professionnelle (TAFP) et le financement et la promotion de la Formation professionnelle continue, de perfectionnement et d'apprentissage, est un instrument important pour le secteur privé. Le sous-développement de l'enseignement technique et la formation professionnelle au Tchad contribuent fortement aux insuffisances de la main d'œuvre spécialisée sur le marché du travail.

La stratégie sectorielle du gouvernement tchadien pour la période allant de 2022 à 2024 est définie dans le Plan Intérimaire de l'Education du Tchad (PIET) qui a été revu en fin 2021. Le PIET s'aligne sur le 4ème ODD et sur la stratégie nationale de développement « Vision 2030, le Tchad que nous voulons ». Le PIET a identifié des défis

majeurs pour l'ETFP : l'accès est limité, la qualité des apprentissages est faible, la planification, le pilotage et la gestion sont peu coordonnés, sous-financés, et peu efficaces.

L'accès à l'ETFP reste limité, notamment pour les filles (1 apprenant sur 3). La scolarisation des filles reste un défi central en termes d'équité, les probabilités d'accès à l'école sont déjà 17% inférieures pour les filles que pour les garçons<sup>9</sup>.

Le réseau des centres d'ETFP est inégalement réparti sur le territoire, certains CFTP publics ne s'accompagnent d'aucune ressource, ce qui les laisse inopérants. Les programmes de formation ne sont pas pertinents au besoin du marché de travail et les enseignements sont principalement théoriques ; le manque de formation pédagogique et l'insuffisance d'encadrement de proximité affecte la qualité de la formation. L'environnement pédagogique est peu attrayant (insuffisance de manuels, de matériels didactiques et outillages, atelier vétuste souvent non fonctionnel et sans électricité). Les relations avec les milieux professionnels sont globalement faibles et limitent fortement la pratique de stages et les apprentissages en situation de travail, ainsi que les différents partenariats possibles, notamment pour le développement de formations de type dual.

L'ETFP est répartie sous la tutelle de différents Ministères (15) et souffre d'un manque de mécanisme de coordination. L'insuffisance technique en matière de planification, pilotage, de gestion et de suivi-évaluation du dispositif de formation professionnelle, et l'absence de gestion axée sur les résultats rendent difficile l'appréciation de la pertinence, de la performance et du rendement du système ETFP. Les établissements de formation publiques n'ont pas l'autonomie qui leur permettrait en particulier de mobiliser des ressources financières autres que celles provenant de l'État, les CFP privés semblent disposer d'une plus grande autonomie en matière de gestion financière et de ressources humaines. L'ETFP souffre aussi du manque d'un cadre national de certification et de qualification professionnelle, et d'un encadrement pour les formations privées.

L'éducation des **personnes en situation de handicap** est prise en charge par des structures communautaires et confessionnelles et principalement sous forme d'éducation spécialisée. Les questions d'handicap et d'inclusion ne sont pas prises en compte dans les collectes statistiques. Pour cela, le nombre des personnes en situation de handicap ayant accès à la formation professionnelle reste inconnu.

### **Analyse déplacement forcé**

Les **afflux de réfugiés** de divers pays voisins et les mouvements de personnes **déplacées** dus au changement climatique, à l'insécurité, aux conflits intercommunautaires, aux mouvements nomades et aux modifications des itinéraires de transhumance, entre autres, ont accentué les défis auxquels les différents secteurs ciblés par cette action sont déjà confrontés. Ces personnes devraient être intégrées dès le début de la situation de déplacement dans les systèmes nationaux. Assurer l'inclusion des réfugiés dans les plans de développement aux niveaux local et national et provincial, ainsi que l'égalité d'accès aux ressources et aux opportunités est une priorité, afin qu'ils soient plus autonomes. Cela permettra une transition de l'aide humanitaire vers un développement plus durable dans le but de réduire la dépendance des réfugiés à l'égard de l'aide humanitaire et de renforcer leur résilience, entre autres avec une approche de type « Nexus », si pertinent dans les zones d'intervention de l'action.

### **Analyse sexo-spécifique et sensibilité au genre:**

En dépit de ses politiques très volontaristes, le Tchad demeure un pays fortement patriarcal plaçant les femmes dans une position d'infériorité à tous les échelons de la société (famille, communauté, école, secteur professionnel). Selon une étude de la Plateforme d'Échanges et de Promotion de l'Agriculture Familiale au Tchad (PEPAF-Tchad), les trois facteurs à la base de la discrimination des femmes sont la coutume, la religion et l'analphabétisme.

Les femmes qui atteignent l'âge adulte ont, en moyenne, un taux d'alphabétisation bas, associé à un niveau d'éducation, des salaires et une productivité agricole inférieurs à ceux des hommes. Ainsi peu de femmes perçoivent la discrimination dont elles font l'objet dans la sphère familiale, se retrouvant ainsi souvent elles-mêmes des instruments de reproduction du schéma patriarcal qui les place dans une position d'infériorité. Les femmes rurales tchadiennes travaillent plus que les hommes, mais leur travail n'est pas reconnu. La femme rurale tire majoritairement ses revenus

---

<sup>9</sup> Le taux brut de scolarisation au Tchad était 89 % (78 % pour les filles) en 2019. Toutefois, ce taux reste beaucoup plus faible dans certaines régions et parmi certains groupes vulnérables. Le taux d'achèvement du primaire est de 44% (37% pour les filles) entre 8 et 24% dans zones rurales. Le taux brut de scolarisation des filles au niveau du secondaire n'est que la moitié de celui des garçons—dans plusieurs provinces, il est à moins de 5%.

de l'agriculture (45,2%), puis du commerce (38,9%). Seules 10,9% d'entre elles ont recours aux coopératives ou caisses d'épargne, ce qui limite considérablement les possibilités d'expansion. Près d'une femme sur deux n'a pas d'instruction. Les parcelles gérées par des femmes sont 62 % moins productives que celles gérées par des hommes. Les femmes sont 9 % moins susceptibles d'occuper un emploi formel que les hommes. Bien qu'elles représentent 57 % des entreprises, les entreprises détenues par des femmes font 77 % moins de bénéfices que celles qui sont détenues par des hommes. Finalement, les femmes au Tchad ont un accès très limité à la propriété foncière et au crédit, et occupent rarement de postes à responsabilité.

Ces inégalités de pouvoir de décision se retrouvent dans les décisions liées au mariage. La très grande majorité des femmes ne choisissent pas leur mari, en particulier si elles ont été mariées avant 18 ans. Au total, ce sont 67% de filles qui sont victimes de mariage précoce – suivant une pratique de 'dot' souvent monétarisée – soit un peu plus des deux tiers, pourcentage conséquent quand on connaît les implications du mariage précoce sur la fille : grossesse précoce donc potentiellement à risque, prévalence plus forte de violences conjugales, manque voire absence d'opportunités d'autonomisation par manque de formation et très fort risque de reproduire ce même schéma avec ses enfants.

### **Insécurité et conflits**

**Parmi les facteurs de fragilité plus importants** qui affectent la trajectoire de développement, le Tchad connaît un héritage de conflits qui se manifestent sous diverses formes. La croissance démographique et le changement climatique augmentent la pression sur l'usage des ressources naturelles, ce qui à terme exacerbe les conflits existants. Plusieurs systèmes fonciers coexistent dans le pays, créant des conflits et une insécurité d'occupation. L'action devra tenir en compte de la multiplicité des problèmes sécuritaires et développer une approche de mitigation d'occurrence de risques de conflit au sein des communautés ciblées.

### **Environnement et changement climatique**

Le Tchad est le deuxième pays du monde le plus vulnérable aux aléas climatiques. Les inondations sont un risque naturel récurrent qui pourrait s'aggraver avec le changement climatique. Les sécheresses répétées ont eu des impacts substantiels sur la production agricole entraînant le déclin des zones agro-pastorales et le déplacement des zones de pâturage du bétail vers le sud, ce qui a contribué à l'augmentation de conflits communautaires. En général, le changement climatique anticipé ajoute une dimension critique supplémentaire, qui doit être prise en compte dans la conception de l'action, afin de renforcer la résilience des agriculteurs et la capacité du système alimentaire national.

### ***Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action :***

#### **Le rôle du secteur privé**

Les acteurs du secteur privé seront les principaux bénéficiaires de l'action. Les Organisations des Producteurs (OP) et les PME des chaînes de valeur sélectionnées bénéficieront d'un renforcement des capacités pour accroître durablement leurs activités productives, afin de mieux répondre à la demande du marché, et accéder à des services de conseil financier, de logistique et de promotion du commerce et des investissements. Cela profitera à son tour aux travailleurs de la chaîne de valeur, aux agriculteurs et aux entreprises.

Le Tchad compte de nombreuses OP, en majorité formées de petits exploitants agricoles. Les coopératives mieux organisées sont dans la plupart liées à la production de coton, ou de semences. À un niveau plus faible on retrouve les groupements de producteurs qui n'ont pas un statut de coopérative. Les OP peuvent être représentées à niveau de Fédérations Nationales et Provinciales. Le renforcement des OP sera clé pour structurer les étapes à l'amont des chaînes de valeur identifiées (multiplication de semences, production agricole, stockage et gestion post-récolte, commercialisation) et améliorer la capacité des OP de représenter leurs intérêts, de plaider pour des politiques plus adaptées et d'améliorer l'inclusion et le pouvoir de négociation des petits producteurs dans la chaîne de valeur.

Les PME des services à l'agriculture, de la transformation alimentaire et de la commercialisation seront étroitement impliquées par l'action, pour contribuer à la modernisation des chaînes de valeur identifiées. Cela peut inclure d'entreprises issues du secteur informel, qui visent à se mieux structurer, à travers l'accompagnement prévu dans le cadre de l'OS1 et à la formation/insertion de l'OS2. Des entreprises formelles, capables d'absorber de quantités plus importantes de matières premières issues de la phase productive (transformateurs ou d'autres acteurs en aval de la filière) pourront être aussi parties prenantes de l'action.

Les plateformes multi-acteurs (à créer ou à renforcer), dont le rôle est de plaider en faveur d'un meilleur climat d'investissement, environnement des affaires, conditions d'une meilleure intégration économique pour le secteur agroalimentaire et/ou des chaînes identifiées, seront aussi impliqués par l'action.

Le système financier a un rôle essentiel à jouer dans le développement des chaînes de valeur. Pour que ce rôle soit rempli, les acteurs financiers doivent être dotés d'instruments de financement nouveaux et innovants. Les Institutions de Microfinance (IMF) seront impliquées dans les activités visant l'augmentation de l'accès aux moyens de financement adaptés aux besoins de producteurs, des OP et de PME.

### **Acteur publics au niveau central et territorial (titulaires d'obligations)**

Au niveau central, parties prenantes impliquées par l'action sont principalement: le Ministère de la production et de la transformation agricole (MPTA) ; Le Ministère de la formation professionnelle, des métiers et de la microfinance (MFPMM); le Ministère de la jeunesse et du leadership entrepreneurial (MJLE) ; le Ministère de l'élevage et des productions animales (MEPA) ; et le Ministère de l'industrie et du commerce. Le Ministère de la prospective économique et des partenariats internationaux (MPEPI) assurera la coordination interministérielle de l'action.

La recherche agricole et le conseil agricole sont sous la responsabilité de deux organisations contrôlées par le MPTA/l'Institut Tchadien pour la Recherche Agricole et le Développement (ITRAD) et l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rurale (ANADER). Ces deux institutions appuient l'innovation et la vulgarisation auprès des communautés de producteurs, y compris avec des formations courtes. Les centres de recherche et les antennes territoriales de l'ITRAD et de l'ANADER assurent la fourniture de services de proximité aux communautés de producteurs. L'implication de l'ITRAD, de l'ANADER et des Directions du MPTA sera clé pour appuyer l'amélioration variétale, la certification et la multiplication de semences, la vulgarisation des bonnes pratiques et la structuration d'organisation des producteurs. A noter que le MEPA dispose aussi d'un dispositif de recherche (IRED) et de vulgarisation.

Presque 15 ministères sont impliqués au niveau de la formation professionnelle, chacun ayant des Directions thématiques, des bureaux territoriaux, des institutions spécialisées, d'établissements, ou encore des Centres de formation technique et professionnelle (CPFT). Les CFTP ne disposent pas d'un cadre formel de partage et d'échange sur la qualité de la formation agricole et rurale. Dans une moindre mesure la promotion du secteur privé, l'insertion professionnelle et l'appui à l'entrepreneuriat rentrent aussi dans le mandat de plusieurs ministères.

Un rôle clé sera joué par les organisations de soutien aux entreprises, les agences de commerce et d'investissement et de promotion de la formation professionnelle continue, de perfectionnement et d'apprentissage. L'action pourra impliquer les organismes qui sont sous la tutelle des Ministères techniques qui ont un rôle de promotion et l'accompagnement des PME agricoles, de la transformation ou de la formation professionnelle, tels que : l'Agence Nationale des Investissements et Exportations (ANIE), le Fonds National d'appui à la Formation Professionnelle (FONAP), l'Office national pour la Promotion de l'Emploi (ONAPE), l'Office national d'Appui à la Jeunesse et aux Sports (ONAJES). La Chambre de Commerce, Industrie et Agriculture et Métiers et d'Artisanat (CCIAMA) et les fédérations interprofessionnelles pourront aussi être impliqués. Les délégations régionales/provinciales de certains ministères seront également impliqués.

Le dispositif national de la qualité est assuré par l'ATNOR (Agence tchadienne de Normalisation), qui a pour mission de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de la normalisation et de la qualité au Tchad. La CECOCQDA (Centre de contrôle de qualité des denrées alimentaires) est l'acteur public principalement impliqué par le contrôle des aliments. Le Centre est équipé avec un laboratoire d'analyses microbiologiques et physico-chimiques, pour assurer la qualité, l'hygiène et la sécurité des aliments. L'adaptation de ses services sera clé pour structurer les chaînes de valeur autour de l'amélioration de la qualité des aliments, qui reste parmi les défis plus importants au Tchad.

Un appui technique spécialisé est prévu pour assurer l'amélioration de la gouvernance et l'appropriation par les acteurs publics de l'innovation stimulée dans les domaines divers par l'action (dispositif de qualité, intégration des chaînes de valeur, accès aux financements, entrepreneuriat et inclusion du secteur privé, formation et insertion professionnelle, etc.).

### **Autorités locales et société civile**

L'implication des autorités locales et de la société civile, en particulier les organisations communautaires de base qui vont représenter les voix des titulaires de droits, les organisations de femmes et de jeunes, les représentants de

personnes vivant avec un handicap, ainsi que les communautés accueillant des réfugiés et des déplacés internes, feront l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre et dans le pilotage de l'action, de manière à renforcer en parallèle les liens du tissu associatif des zones ciblées avec les acteurs institutionnels publics et privés. Ces catégories seront aussi impliquées dans les activités de renforcement de la gouvernance sectorielle. Le soutien aux jeunes et aux femmes se traduira aussi dans le développement d'approches adaptées pour répondre aux besoins d'accompagnement spécifiques : production agricole durable, gestion des ressources naturelles (en particulier pour la chaîne de la spiruline), gestion d'entreprise, accès au financement, formation. L'action explorera des synergies potentielles avec le programme « Appui à la Société civile pour promouvoir la cohabitation pacifique au Tchad : Vivre mieux ensemble »<sup>10</sup>, en cours d'identification dans le cadre du PAA 2024.

#### **Partenaires techniques et financiers (PTF)**

Les principaux PTF sectoriels en termes de volume de l'aide fournie, sont la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, l'UE et ses États membres. Les partenaires techniques de ce secteur sont actuellement les ONG Internationales, les Organisations Internationales (FAO, PAM), des bureaux d'études et des Fonds d'investissement.

## 3 DESCRIPTION DE L'ACTION

### 3.1 Objectifs et produits

L'**Objectif Général** de cette action est d'appuyer le développement et la transformation durable de systèmes agroalimentaires clés du Tchad, suivant la stratégie du Global Gateway, et avec un accent particulier sur l'augmentation des revenus des femmes et des jeunes dans des villes secondaires et leurs bassins de production agricole.

Les **Objectifs Spécifiques** résultats de cette action sont:

**OS1 (Chaînes de valeur).** Structurer les chaînes de valeur identifiées dans le corridor stratégique N'Djamena-Douala, de façon durable et inclusive au niveau de la production, transformation et commercialisation à une échelle locale, nationale et régionale, y compris l'accompagnement et le développement des PME agroalimentaires.

**OS2. (Formation professionnelle).** Améliorer le système de formation professionnelle, au niveau de l'accessibilité, la qualité et de l'adéquation des curricula avec le marché du travail.

Les produits à fournir dans le cadre de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effets attendus) correspondants sont les suivants:

#### **Contribuant à l'Objectif Spécifique 1 :**

- 1.1. (Développement de l'approche). Une approche adaptée est développée et adoptée, afin de structurer des chaînes de valeur agroalimentaires, régionalisées, durables et inclusives.
- 1.2. (Production agricole durable et soutien aux Organisations des Producteurs). Le volume et la qualité des produits agricoles issus de manière durable des chaînes de valeur a augmenté et leur mise en marché est assurée.
- 1.3. (PME, services et entrepreneuriat). Les OP, les PME et les acteurs clé des chaînes de valeur sont accompagnés vers la professionnalisation de leur modèle productif et répondent à la demande des marchés identifiés.
- 1.4. (Accès aux financements). L'accès aux financements adapté aux besoins des acteurs des chaînes de valeur (producteurs, OP, PME, entrepreneurs individuels femmes et hommes) a augmenté.
- 1.5. (Gouvernance et climat des affaires). La réforme du cadre institutionnel et réglementaire est accompagnée et contribue à l'amélioration de l'environnement des affaires et à la gouvernance des chaînes de valeur appuyées.

#### **Contribuant à l'Objectif Spécifique 2 :**

- 2.1. (Accès à la formation). Amélioration de l'accès des jeunes et femmes à la formation professionnelle et entrepreneuriale.

<sup>10</sup> Le nom du programme pourrait changer.

- 2.2. (Qualité de l'offre formative). Amélioration de la pertinence et de la qualité des formations, en adéquation avec l'offre d'emploi pour favoriser l'insertion et la création d'emploi décent à travers le développement de chaînes de valeur.
- 2.3. (Accompagnement et insertion). Les jeunes et femmes formés dans les Centres d'Enseignement et Formation Professionnelle sont accompagnés à l'insertion professionnelle soit vers de l'auto-entrepreneuriat soit vers des entreprises privées.
- 2.4. (Gouvernance du système de formation). Amélioration d'une gouvernance sectorielle, partenariale et redevable de la formation pour une meilleure insertion professionnelle des jeunes et femmes.

Les personnes déplacées de force seront intégrées dans cette action de manière transversale.

## 3.2 Activités indicatives

### **OS 1 (Chaînes de valeur)**

#### Produit 1.1 (Développement de l'approche)

A.1.1.1) Analyse systémique des chaînes de valeur, avec un focus sur les goulots d'étranglement (et les possibles solutions) à l'intégration des chaînes inclusives, durables et climato-intelligentes, pour répondre à la demande de(s) marché(s). L'analyse sera spécifique aux caractéristiques de chaque chaîne, ciblant, en termes (entre autres) : de disponibilités d'intrants (y compris de semences), de l'état de l'infrastructure et des structures de production, d'accès à l'énergie, accès aux financements, du potentiel et rôle du secteur privé, de l'intégration des filières, des systèmes de contrôle de qualité, du potentiel de valeur ajoutée, du potentiel à l'exportation avec une approche sensible au genre (analyse des obstacles spécifiques pour les femmes – accès aux ressources, financement, normes sociales inégales, harcèlement sexuel, etc. – des chaînes de valeur féminines, de l'invisibilité des femmes dans certaines chaînes de valeur, etc.).

A.1.1.2) Facilitation des échanges entre acteurs pour la vulgarisation de l'approche chaîne de valeur proposée.

#### Produit 1.2 (Production agricole durable et soutien aux Organisations des Producteurs)

A.1.2.1. Promotion et mise en œuvre de modèles productifs durables visant à augmenter l'offre de produits agricoles, sur la base des hypothèses, des risques, et la demande identifiée par l'analyse systémique (activités du produit 1.1). Ces modèles intégreront des approches tels que l'agroécologie, l'agriculture climato-intelligente, l'économie circulaire, l'approche genre et basée sur les droits humains.

A.1.2.2. Renforcement des compétences et capacités des Organisations des Producteurs et des acteurs (publics et / ou privés) en soutien de la production agricole durable (p.ex. agroécologie, agriculture climato-intelligente, etc.).

#### Produit 1.3 (PME, services et entrepreneuriat)

A.1.3.1. Renforcement des capacités des PME (approche filière, gestion d'entreprise, réglementation, financement, droit du travail, fiscalité, droits humains (emploi décente et lutte contre le harcèlement sexuel dans l'espace de travail, etc.).

A.1.3.2. Création / renforcement des pools d'experts (formateurs publics / privés) et/ou centres multiservices, proposant des formations ou des services d'accompagnement aux entreprises exercent au niveau provincial.

A.1.3.3. Formation à la fourniture de services à la carte pour producteurs, transformateurs et commerçants (p.ex. marketing, GERME, énergie renouvelable, technique de séchage des aliments, nutrition, etc.). Un accent particulier sera accordé aux groupements féminins, aux personnes handicapées et aux communautés d'accueil des réfugiés/déplacés. L'activité est fortement liée aux activités des produit 2.2 et 2.3.

A.1.3.4. Appui à l'innovation des OP et PME et accès aux technologies pour la fourniture de services agricoles et para-agricoles, pour la transformation alimentaire et la commercialisation (y compris digitalisation et énergie durable) à travers des subventions partielles d'achat d'équipements, ou d'autres mesures pertinentes de soutien.

#### Produit 1.4 (Accès aux financements)

A.1.4.1. Appui au développement de solutions d'accompagnement financier innovants pour les producteurs agricoles, leurs organisations et pour les PME (ex : prêts d'honneur, warrantage).

A.1.4.2. Facilitation du dialogue pour la sensibilisation et le partage d'informations autour de l'accès aux financements.

A.1.4.3. Assistance technique afin d'adopter et de développer de nouveaux produits financiers.

A.1.4.4. Financement des acteurs potentiels (producteurs, OP, entrepreneurs et PME).

#### Produit 1.5 (Gouvernance et climat des affaires)

A.1.5.1. Exploration et application de modèles participatifs de gouvernance territoriale, aussi en fonction de stabiliser et/ou réduire les conflits communautaires suivant le principe « *ne pas nuire* ».

A.1.5.2. Renforcement du dispositif national de qualité, pour l'amélioration, la promotion et l'utilisation de normes et standards de qualité nécessaires à garantir des produits finaux en ligne avec les exigences des marchés identifiés (A.1.1.1).

A.1.5.3. Élaboration de démarches / proposition de réformes du climat des affaires du secteur et/ou spécifiques aux chaînes de valeur ciblées, pour améliorer la gouvernance de la filière, y compris pour le cadre réglementaire pour l'accès aux financements et l'intégration régionale / globale

### **OS2. (Formation professionnelle)**

Les activités liées aux produits contribuant à l'OS2 fourniront un soutien multiforme au renforcement des capacités des jeunes à travers des formations professionnelles formelles et non formelles. Les formations seront adaptées au contexte de l'économie et des besoins de la population, afin d'accroître le nombre des emplois et les revenus des jeunes, notamment des femmes et des filles.

#### Produit 2.1 (Accès à la formation)

A.2.1.1. État de lieu / diagnostic des dispositifs de formation publics et privés dans la zone d'intervention (inclus une analyse genre : obstacles pour accéder à la formation, secteurs plus féminisés, existence de politiques/mesures pour améliorer la participation des femmes, etc.).

A.2.1.2. Réhabilitation/amélioration et équipement d'établissements de formation publics et privés (avec mesures en faveur des handicapés).

A.2.1.3. Création et équipement des structures mobiles de formation (modules à la carte).

A.2.1.4. Création et équipement de centres des ressources numériques dédiés à la formation numérique et à l'entrepreneuriat.

A.2.1.5. Mise en œuvre des campagnes d'information, de sensibilisation et de mobilisation sociale en faveur de la formation professionnelle et de l'alphabétisation fonctionnelle.

A.2.1.6. Soutien intégré aux structures communautaires œuvrant auprès des établissements de formation et des centres d'alphabétisation tout au long du projet afin de leur permettre de participer pleinement à l'autonomisation des jeunes et des femmes.

#### Produit 2.2 (Qualité de l'offre de formation)

A.2.2.1. Analyses de l'économie et du marché du travail local et régional, sensibles aux conflits et au genre.

A.2.2.2. Révision des curricula des établissements de formation et adaptation/actualisation des formations à la réalité du contexte.

A.2.2.3. Production des référentiels de certification avec les branches professionnelles et le MFPMMF.

A.2.2.4. Renforcement des capacités pédagogiques des enseignants et des formateurs spécialisés (pédagogie, technologie/innovation et entrepreneuriat).

A.2.2.5. Production et dotation des matériels didactiques en langue locale.

A.2.2.6. Réalisation des formations de type « dual » diplômantes longues (2 ans) de qualité, accessibles localement et répondant aux besoins du marché du travail pour améliorer l'employabilité des jeunes et des femmes : focus sur les

métiers « agricole/agrobusiness » (p.ex. mécanique agricole, énergie solaire, logistique : gestion de magasin et transport, y compris en proposant des modèles d'économie circulaire pour les activités productives).

A.2.2.7. Réalisation des formations de courte durée (<1 ans) de qualité, accessibles en zone urbaine et en zone rurale, répondant aux besoins du marché du travail pour améliorer la productivité des jeunes et des femmes : focus sur les métiers « agricole/agro business » (structures mobiles et centres de ressources numériques).

#### Produit 2.3 (Insertion professionnelle)

A.2.3.1. Pilotage d'un programme de soutien à l'entrepreneuriat adapté aux besoins du contexte au bénéfice des apprenant.es dans des établissements de formation avec un nombre minimal de centres impliqués à identifier.

A.2.3.2. Programme de formation en entrepreneuriat en collaboration avec les Centres des ressources numériques.

A.2.3.4. Création d'un dispositif de suivi-évaluation des différentes étapes de l'insertion professionnelle durable des jeunes.

#### Produit 2.4 (Gouvernance du système de formation)

La création et/ou le renforcement d'un cadre propre au développement des établissements de formation (dans le secteur agro-alimentaire) est préalable à la valorisation des partenariats publics/privés à tous les niveaux.

A.2.4.1. Renforcement des capacités du personnel de direction des établissements (publics et privés).

A.2.4.2. Soutien et élargissement de la plateforme nationale FIP et, éventuellement, démembrement dans les zones d'intervention.

A.2.4.3. Renforcement du lien entre les établissements de formation et le secteur privé (renforcement de compétences, placement des stagiaires, conseils sur la formalisation des emplois, etc.).

La contribution de l'UE à l'initiative « Équipe Europe », à laquelle cette action se réfère, sera complétée par d'autres contributions des États membres et/ou d'institutions financières européennes en suivant une approche « Équipe Europe ». Elle est soumise à la confirmation formelle de la contribution significative de chaque membre respectif dans les meilleurs délais. Si les initiatives « Équipe Europe » et/ou ces contributions ne se concrétisent pas, l'action de l'UE peut se poursuivre en dehors du cadre d'une initiative « Équipe Europe ».

Les agences des États membres lanceront au préalable des études de faisabilité avant la phase de mise en œuvre de l'action pour préciser les indicateurs pertinents dans le cadre de l'Action, établir les lignes de base, les cibles des indicateurs et la proposition d'activités spécifiques aux filières identifiées, des zones, et de la formation professionnelle

Les activités du PEA seront en grande mesure situées géographiquement dans la partie tchadienne du corridor stratégique identifié dans le cadre du Global Gateway (N'Djamena-Douala, en articulation avec le corridor routier de N'Djamena vers Niamey/Cotonou dans le Nord-Ouest). En alignement avec le Global Gateway, les chaînes de valeur appuyées par l'action ont un potentiel de développement de marché à une échelle locale, nationale et régionale. Les caractéristiques des marchés et des démarches nécessaires et adaptées seront identifiées dans le cadre du produit 1.1.

### 3.3 Intégration des questions transversales

#### **Protection de l'environnement et changement climatique**

Les principaux bénéficiaires finaux de l'action seront les agriculteurs/PME, qui bénéficieront d'une amélioration des opportunités de revenus. Plus précisément, l'action visera à améliorer la participation des jeunes et des femmes à la chaîne de valeur, en adoptant des approches transformatrices en matière de genre. La transition verte à travers des chaînes de valeur agricoles circulaires et intelligentes face au climat contribuera aux efforts d'atténuation des effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Ces efforts peuvent être davantage intégrés dans les résultats de l'action proposée pour capturer des données ventilées par sexe.

#### **Résultats de l'examen de l'évaluation environnementale stratégique (EES)**

L'examen préalable EES a conclu que les principaux aspects liés à l'environnement et au climat doivent être pris en compte au cours de la conception.

### **Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)**

L'évaluation EIE a classé l'action en tant que catégorie B (ne nécessitant pas d'EIE, mais pour laquelle les aspects environnementaux seront pris en compte au cours de la conception).

### **Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques**

L'examen analytique des agences de notation a conclu que cette action était risquée faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire)

---

### **Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE sur l'égalité des sexes identifiés à la section 1.1, cette action est étiquetée G1. Cela implique qu'il y aura un fort accent sur la lutte contre les disparités entre les sexes, à niveau de la production agricole (accès aux ressources), de l'entrepreneuriat (accès au financement), et de la formation professionnelle. La participation des femmes sera encouragée dans toutes les activités prévues, en mettant l'accent sur l'autonomisation, à travers l'accès à la formation, l'inclusion dans les activités économiques et l'assurance de tolérance 0 à la violence sexuelle basée sur le genre (harcèlement sexuel), en agissant directement sur les causes d'exclusion des filles.

---

### **Droits de l'homme**

L'action s'appuie sur l'approche basée sur les droits humains qui inclut le respect des principes : appliquer tous les droits humains, pour toutes et tous (avec une attention particulière attribuée aux personnes vivant avec un handicap, aux réfugiés et déplacés) ; participation significative et inclusive, et accès au processus décisionnel ; non-discrimination et égalité ; obligation de redevabilité et état de droit pour toutes et tous ; transparence et accès à des informations.

De manière générale, la mauvaise gouvernance figure parmi les principales racines de la faiblesse de l'État de droit, faiblesse qui est elle-même la principale cause des manquements aux droits humains – en particulier des plus vulnérables (femmes, autochtones, enfants, déplacés etc.). L'amélioration de la gouvernance des chaînes de valeur devrait permettre une meilleure inclusion et participation des acteurs dans le processus décisionnel nécessaire à la structuration des chaînes de valeur.

L'accès à l'éducation, à l'apprentissage et à un emploi décent sont des droits humains fondamentaux que l'action vise à appuyer. L'éducation, la formation et le renforcement des capacités favorisent l'accès au marché du travail des jeunes et des femmes, améliorent leur autonomie, réduisent la pauvreté, stimulent une croissance économique durable, préviennent les inégalités et l'injustice, améliorent la santé - en particulier pour les femmes et les enfants - et contribuent à protéger la planète.

Dans le cadre du développement des compétences, des modules de formation en droits humains et égalité de genre (mise en œuvre du *Gender Action Plan III - GAP III* au Tchad : CLIP) liés aux enjeux des chaînes de valeur et de la formation professionnelle seront également inclus. Cette action va contribuer au GAP III, spécifiquement au domaines thématiques « Promouvoir les droits économique et sociaux et l'autonomisation des filles et des femmes » et « Relever les défis et exploiter les possibilités offertes par la transition verte ».

---

### **Invalidité/Handicap**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D1. Cela implique qu'il y aura un soutien à la mise en œuvre des approches inclusives pour les jeunes handicapés afin d'accroître leur autonomisation, à travers l'accès à la formation et à un emploi décent, l'inclusion dans les activités économiques. La rétention des jeunes handicapés ayant des besoins spéciaux sera un focus dans le cadre de la composante de formation et insertion professionnelle. Cet appui comprendra la formation du personnel quant à l'éducation inclusive en ETFP.

---

### **Réduction des inégalités**

En termes de réduction des inégalités, l'unité nationale à laquelle aspire le Tchad à l'horizon 2030 est celle où il n'y aura pas de discriminations et d'inégalités sociales et/ou spatiales entre les communautés et les groupes les plus vulnérables.

Pourtant, à l'heure actuelle, au Tchad les ménages appartenant aux 40 % inférieurs de la distribution de la consommation sont extrêmement pauvres, et vivent en majorité dans les zones rurales. Les chefs de familles des ménages plus pauvres sont moins instruits et ont tendance à être indépendant ou à travailler dans l'agriculture. Les disparités régionales, caractérisées par de fortes inégalités spatiales, constituent un facteur d'inégalité qui peut entraver la croissance inclusive et la prospérité partagée.

L'action ciblera en partie les ménages pauvres des communautés rurales, pour augmenter leur revenu et améliorer leurs conditions de vie. Pour cela, l'action intégrera à partir des déterminants de l'inégalité (ruralité, genre, jeunesse, manque d'éducation, être part d'une minorité, vivant avec un handicap, réfugié/déplacé) la mitigation de ses effets négatifs.

---

### **Démocratie**

Cette action vise l'amélioration de la gouvernance des chaînes de valeur et du système de la formation professionnelle, au niveau central et des territoires. La gouvernance (« par qui et comment sont prises les décisions ») est assez unanimement considérée comme une condition sine qua none de l'amélioration de la démocratie ; par conséquent l'action ambitionne très spécifiquement de contribuer à l'amélioration de la démocratie au moins territoriale.

Le programme impliquera les acteurs des chaînes de valeur, y compris les institutions étatiques et territoriales, pour améliorer la gouvernance et faire face aux contraintes qui affectent les chaînes de valeur ciblées et plus en général le climat des affaires (cadre réglementaire, standards et normes de qualité, fonctionnement des chaînes de valeur).

L'action contribuera au renforcement de la gouvernance de la formation professionnelle pour assurer plus d'efficacité de la phase d'insertion à travers d'un dialogue et un approche participative, contribuant aux enjeux démocratiques de la provision de services sociaux de base à la population.

---

### **Sensibilité aux conflits, paix et résilience**

Les conflits d'usages des terres en général et agro-pastoraux en particulier sont considérés comme parmi les principaux éléments de conflit et des violences dans les zones rurales du Tchad. L'action ne devra pas aggraver le risque de ce conflit, en intégrant de modalités complémentaires entre les mécanismes locaux de gestion de conflits, et les approches d'application de la loi à travers les institutions.

L'inclusion socio-économique et politique de la jeunesse reste un enjeu majeur pour la stabilité du Tchad. La fracture intergénérationnelle combinée à l'augmentation actuelle des conflits intercommunautaires, sont deux facteurs principaux de crise dans le court terme au Tchad. Ces facteurs sont aussi liés à la fragilité structurelle de l'État pour assurer ses fonctions régaliennes de provision des services sociaux de base (y compris la formation professionnelle).

Il y a une forte proportion de personnes vulnérables sur le plan socioéconomique dans les zones touchées par l'insécurité ou avec un nombre élevé de réfugiés ou de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Dans les zones d'intervention, l'action contribuera à la cohésion sociale via l'appui aux communautés de producteurs, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, des femmes, y compris de personnes retournés, réfugiés ou déplacés à l'intérieur du pays.

---

### **Réduction des risques de catastrophes**

Le Tchad a subi des conflits civils récurrents, des tensions ethniques et des déplacements conséquents des communautés locales. De plus, au cours des 30 dernières années, le pays a fait face à plus de 40 catastrophes liées à des aléas naturels. Les événements climatiques qui engendrent des risques pour la réalisation des résultats de l'action sont la sécheresse, les alluvions (localisées seulement dans des territoires spécifiques) et les conditions climatiques erratiques (irrégularité de saisons et pluies). Néanmoins, le degré d'exposition à ces risques n'est pas considéré élevé, à niveau de probabilité et d'impact sur l'action.

L'action prévoit de formations sur le concept de réduction de risques de catastrophe, le renforcement de capacités de préparation et de réponse aux situations d'urgence, l'élaboration de plans d'urgence, la désignation de centres d'abri temporaire en cas de catastrophes naturelles ou liées au climat. L'action s'alignera aux recommandations du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNDC) sur la conservation des sols et de l'eau, la maîtrise de l'eau pour l'irrigation, la promotion de l'agroécologie et de l'agroforesterie, la mise en place de mesures de protection et conservation des ressources naturelles et l'intégration des questions environnementales et climatiques dans le cadre des formations.

**Autres considérations, le cas échéant**

S/O

**3.4 Risques et enseignements tirés**

| <b>Catégorie</b>      | <b>Risques</b>   | <b>Probabilité<br/>(Élevée/<br/>Moyenne/<br/>Faible)</b> | <b>Impact<br/>(Élevé/<br/>Moyen/<br/>Faible)</b> | <b>Mesures d'atténuation</b>   |
|-----------------------|--|--|--|--|
| Environnement Externe | Déstabilisation pendant la deuxième phase de transition politique  | <b>M</b>   | <b>E</b>   | Accompagnement du processus de transition en étroite collaboration avec les EM et l'Union africaine, tout en assurant un suivi étroit des engagements pris.<br><br>Consolidation d'un dialogue politique structuré et régulier auprès le gouvernement.   |
| Environnement externe | Détérioration de conditions de sécurité ne permettent pas l'accès à certaines zones du pays et la conduction d'activités | <b>M</b>   | <b>M</b>   | Recours à des opérateurs déjà présents, expérimentés en zone d'instabilité et redevables.<br><br>Promotion de l'appropriation par les communautés et la société civile et mécanismes de collaboration et de suivi efficace entre les communautés et le niveau provincial.<br><br>Mise en place d'un dispositif de S&E adapté au contexte (régulier, participatif, sensible aux conflits) permettant un suivi à distance. |
| Environnement externe | Évènements climatiques et naturels (sècheresse, fortes pluies, inondations)  | <b>M</b>   | <b>M</b>   | Renforcement d'infrastructures de base.<br><br>Promotion de pratiques et techniques agro-écologiques spécifiques aux risques.<br><br>Actions prévues pour augmenter la résilience du système et répondre aux vulnérabilités climatiques spécifiques.<br><br>Mise en place des programmes d'apprentissage accéléré.   |

|                                    |  |          |          |   |
|------------------------------------|--|----------|----------|---|
| Environnement externe              | Manque de financement publics pour les secteurs concernés freine la réalisation des objectifs de l'action                | <b>E</b> | <b>E</b> | Dialogue intensif avec le gouvernement et les autres PTF pendant la phase de mise en œuvre de l'action, pour contribuer à la rénovation des politiques et stratégies sectorielles.  |
| Planification, processus, systèmes | Manque de capacité institutionnelle et administrative au niveau déconcentré  | <b>E</b> | <b>M</b> | Recours important à des entités de gestion et exécution externes à l'administration sur financement extérieur.  |
| Planification, processus, systèmes | Instabilité institutionnelle au niveau central   | <b>E</b> | <b>E</b> | Utilisation d'une approche ascendante pour la première phase du programme, avec des actions au niveau des acteurs des zones d'intervention impliqués.<br><br>Renforcement en parallèle des capacités au niveau central.   |
| Planification, processus, systèmes | Producteurs, transformateurs et autres acteurs des chaînes de valeur n'adoptent pas les approches valorisés par l'action | <b>M</b> | <b>M</b> | Création de plateformes pour partage d'informations et bonnes pratiques avec tous les acteurs de la filière.<br><br>Sensibilisation de la population cible sur les avantages de l'action pour le renforcement des compétences, les opportunités d'emploi, l'amélioration des revenus, le développement rural. |
| Planification, processus, systèmes | L'informalité du secteur privé ne permet pas de structurer des chaînes de valeur tirées par une demande à haut valeur    | <b>E</b> | <b>E</b> | Renforcement infrastructurel et de compétences, promotion d'outils de financement adaptés, coordination entre initiatives de financement / accompagnement gérées par les différentes institutions (Ministère des Finances, Ministère de la Jeunesse, etc.).   |
| Planification, processus, systèmes | Manque d'attention aux CFP sur l'insertion professionnelle   | <b>M</b> | <b>E</b> | Les projets d'établissement pour l'insertion professionnelle seront organisés de pair avec des formations des directeurs d'école et des encadreurs sur l'insertion professionnelle.   |
| Planification, processus, systèmes | Les principales parties prenantes ne s'engagent pas dans l'inclusion de genre  | <b>E</b> | <b>M</b> | Consultations avec les principales parties prenantes, pour tenir compte de besoins et changements et ajuster les activités pour assurer l'inclusion de genre.   |
| Planification, processus, systèmes | L'insécurité foncière engendre des conflits dans les zones d'intervention  | <b>M</b> | <b>E</b> | Identification de modalités de mise en œuvre partagées et acceptées par les institutions et les communautés touchées par l'action.  |

## Enseignements tirés:

Les principaux enseignements tirés des programmes de l'UE et des agences des États membres en cours et passés comprennent :

- L'importance d'assurer un équilibre géographique entre les grandes régions agro-écologiques du Tchad, en vue d'améliorer l'impact dans le contexte évolutif de la transition politique en cours et dans un contexte régional déstabilisé. La viabilité économique du Tchad comme pays enclavé, dépend de son intégration commerciale au niveau régional. Le ciblage géographique de l'action est alors étroitement lié aux filières identifiées dans le corridor stratégique N'Djamena-Douala (y compris sa jonction vers le Nord-Ouest avec le corridor N'Djamena-Niamey/Cotonou), et des critères décrits aux sections 1.2 et 2.1.
- Le besoin de développer des approches participatives et inclusives ciblées, pour encourager le développement de l'économie locale et des processus de croissance économique et sociale dans les villes secondaires et leurs bassins de production. Cela, pour atténuer le risque de tensions politiques entre le gouvernement central et les administrations régionales, tandis que les conflits communautaires. La logique de l'action prévoit d'appuyer des actions en cours des agences techniques des États membres, qui ont déjà mis en place des mécanismes de gestion et de prévention des clivages communautaires.
- L'action devra intégrer des mesures de prévention et mitigation des conflits communautaires autour de l'usage des ressources, de plus en plus menacées par le changement climatique, dans un cadre de réglementation foncière peu adapté. Les conflits d'usages des terres en général et agro-pastoraux en particulier sont considérés comme parmi les principaux risques d'instabilité et des violences dans les zones rurales du Tchad. L'action ne devra pas aggraver ces risques, en intégrant de modalités complémentaires entre les mécanismes locaux de gestion de conflits, et les approches d'application de la loi à travers les institutions.
- La nature multi-acteur et multi-niveau de l'action, démontrent l'importance de mettre en place des mécanismes de coordination et de suivi clairs et concertés avec toutes les parties prenantes. Le nombre de ministères impliqués peut créer des complexités de coordination et requiert un dialogue politique aussi pour chercher des synergies et économies : notamment dans le cas de la formation, presque tous les ministères ont des centres de formation et parfois des agences spécialisées.
- Les défis liés à la phase productive (tels que le manque de semences améliorées, les itinéraires techniques peu performants et non durables), la désorganisation des phases post récolte, le manque de services, les infrastructures défaillantes, la gouvernance peu claire (des filières et du secteur) demandent un ciblage des goulots d'étranglement et de solutions adaptées qui sera proposé par l'analyse systémique, en début de la phase de mise en œuvre.
- L'actuelle utilisation limitée de semences améliorées et d'engrais au Tchad offre l'opportunité de promouvoir l'introduction dès le début de variétés mieux adaptées aux impacts du changement climatique et de techniques et pratiques plus durables, pour soutenir des meilleurs rendements agricoles. A cet égard, il est souhaitable que l'action intègre les derniers développements scientifiques et techniques, afin que les pratiques agricoles modernes n'entraînent pas de conséquences néfastes pour l'environnement et la population.
- La faiblesse du cadre de concertation nationale limite la prise en compte des intérêts des petits exploitants agricoles et de leurs organisations. Cela démontre le besoin d'adopter une logique d'intervention à plusieurs niveaux de la gouvernance, en agissant en parallèle sur le renforcement des producteurs et OP. Le soutien aux OP ciblera la promotion de modèles de production rentables et durables peut aider leur développement entrepreneurial, mais aussi garantir une meilleure appropriation des intérêts des petits exploitants agricoles.
- La promotion de modèles de business viables à travers l'accompagnement et le renforcement des capacités des PME doit tenir compte de la prépondérance de l'économie informelle, des limites de gestion conséquents, du manque en financements adaptés, de respect des lois et des standards, mais aussi de la capacité du marché d'absorber leurs produits/services. L'identification des marchés et de leurs besoins (partir de la demande) est cruciale pour la réussite de l'approche chaîne de valeur.
- L'appui à la décentralisation de services de l'État et aux autorités locales peut assurer une meilleure proximité aux communautés des chefs-lieux et des bassins de production. Cela demande une réforme générale qui doit être prise en charge par l'État. L'action néanmoins doit piloter des modèles de concertation / intégration verticale répondant aux besoins des producteurs, entrepreneurs et autres acteurs, et montrer des démarches innovantes, pour établir une base de dialogue pour appuyer la décentralisation.
- La question de l'amélioration de la qualité des produits alimentaires est primaire, allant de la dégradation de la valeur nutritionnelle, jusqu'aux contaminations dangereuses pour la santé humaine et animale (bactéries,

mycotoxines, métaux lourds). Assurer la qualité est fondamental surtout dans le cas de chaînes de valeur associées à des standards spécifiques.

- Considérant la faiblesse institutionnelle au niveau central de l'EFTP, et le fait qu'une nouvelle vision n'est pas encore disponible, les actions prévues par le financement de l'UE en faveur de la Formation Professionnelle adopteront une approche ascendante dans la phase actuelle, avec un accent sur les actions au niveau des CTFP. Une approche participative et inclusive sera adoptée pour renforcer les capacités de formation professionnelle et accroître l'offre, la pertinence et la qualité en renforçant l'autonomie des CTFP. Dans le même temps, l'action prévoit un appui à l'élaboration d'un cadre spécifique à la formation professionnelle pour le secteur agroalimentaire.

### 3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est :

- SI les agences des États membres et leurs partenaires formulent une approche adaptée, inclusive et durable, dans un contexte qui n'est pas davantage déstabilisé, ALORS les besoins et les opportunités pour appuyer les chaînes de valeurs clé seront identifiés.

- SI les agences des États membres et leur partenaires renforcent l'efficacité économique, sociale et environnementale des chaînes de valeur ainsi que leur intégration régionale – à niveau des systèmes de production, des OP, des PME et des acteurs secondaires – dans un contexte qui n'est pas davantage victime de capture de rente, et où les investissements sont maintenus, ALORS des revenus seront générés au Tchad et plus équitablement partagés avec les bénéficiaires des chefs-lieux des provinces et des bassins productifs ciblés, y compris les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et déplacées,

- SI les agences des États membres et leurs partenaires améliorent l'accès et la qualité de la formation professionnelle, et au même temps assurent l'insertion et l'accompagnement des élèves – futurs employés ou entrepreneurs – tout en appuyant les services de l'État et les CTFP, ALORS des nouvelles opportunités pour les bénéficiaires seront créées au sein du secteur agroalimentaire et des chaînes de valeur clé.

- SI les agences des États membres et leur partenaires renforcent le cadre réglementaire, la transparence des décisions, la redevabilité des décideurs et l'inclusion des acteurs des filières dans les délibérations – y compris les communautés et les institutions locales – dans un contexte qui n'est pas davantage corrompu, et où les engagements pris sont respectés, ALORS l'environnement des affaires du secteur agroalimentaire, la formation professionnelle et les services publics pourront être améliorés.

- SI la formation professionnelle est améliorée et les chaînes de valeur agroalimentaires sont structurées de façon efficace, efficiente, inclusive et durable – y compris leur gouvernance – ALORS l'action aura contribué à la transformation durable de systèmes agroalimentaires clés du Tchad, en réponse au besoin stratégique de diversification de l'économie du pays.

### 3.6 Matrice du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, de l'établissement des rapports et de l'évaluation de l'intervention.

Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être élaboré au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être indiquées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à ce document d'action, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles (jalons) intermédiaires pour les indicateurs des produits attendus et des réalisations si besoin.

- Le premier rapport d'avancement doit inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de référence/cibles).
- Les rapports d'avancement doivent fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final doit inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice du cadre logique indicatif peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.

Les activités, les produits attendus et les indicateurs, valeurs cibles et valeurs de référence associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucune modification n'étant nécessaire à la décision de financement.

MODALITÉ DE PROJET (3 niveaux de résultats / indicateurs / source de données / hypothèses – pas d'activités)

| Résultats                                  | Chaine de résultats (e):<br>(maximum 10)   | Indicateurs (e):<br>(au moins un indicateur par résultat attendu)   | Valeurs de référence<br>(valeurs et années)  | Valeurs cibles<br>(valeurs et années)  | Sources de données                     | Hypothèses  |
|--|--|---|--|--|--|---|
| <b>Impact</b>                              | Appuyer le développement et la transformation durable de systèmes agroalimentaires clés du Tchad, suivant la stratégie du Global Gateway, et avec un accent particulier sur l'augmentation des revenus des femmes et des jeunes dans des villes secondaires et leurs bassins de production agricole. | 1. CREM 1.1 (ODD 2.3.2) Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe.<br>2. Nombre d'emplois et d'emplois verts soutenus ou maintenus par l'UE ( <b>CREM 2.13</b> )<br>3. Nombre de personnes bénéficiant directement d'interventions soutenues par l'UE visant à réduire les inégalités sociales et économiques ventilé par sexe et handicap (CREM 2.39)<br>4. Proportion de femmes occupant des postes de direction. (OP, groupements, PME, entreprises individuelles, établissements, etc.) [ODD 5.5.2. et GAP III] | 1. à établir<br>2. 0<br>3. 0<br>4. À établir | 1. À établir par l'enquête de base<br>2. À établir par l'enquête de base<br>3. À établir par l'enquête de base<br>4. À établir | - Rapports du programme<br>- À établir | <i>Not applicable</i>                                   |
| <b>Réalisation (Objectif Spécifique) 1</b> | Structurer les chaînes de valeur identifiées dans le corridor stratégique N'Djamena-Douala, de façon durable et inclusive au niveau de la production,  | 5. Nombre de petits exploitants agricoles ayant bénéficié d'actions soutenues par l'UE visant à accroître la production durable, l'accès aux marchés et/ou la sécurité foncière [IVCDI – Europe dans le monde] (CREM 2.1) % de petits   | 5. 0<br>6. 0                                 | 5. À établir par l'enquête de base (30% dirigés par des femmes)  | Rapports du programme<br>À établir     | Pas de perturbations économiques, crises sociales et/ou |

|  |  |   |                              |  |                                 |   |
|--|--|---|------------------------------|--|---------------------------------|---|
|  | transformation et commercialisation à une échelle locale, nationale et régionale, y compris l'accompagnement et le développement des PME agroalimentaires. | exploitants agricoles dirigées par des femmes (GAP III)<br>6. Nombre de PME mettant en œuvre des pratiques de consommation et production durables avec le soutien de l'UE (ODD 2.4.1) [IVCDICI – Europe dans le monde] % PME dirigés par des femmes (GAP III)<br>7. Nombre des nouveaux business / start-up créés % dirigés par des femmes (GAP III)<br>8. Nombre de politiques, stratégies et réglementations incorporant des contributions et des recommandations de plateformes multi-acteurs<br>9. Nombre de pratiques visant à éliminer les obstacles empêchant les femmes d'accéder au marché, à l'investissement et commercialisation (GAP III)  | 7.0<br>8.0<br>9.0            | 6. À établir par l'enquête de base (30% dirigés par des femmes)<br><br>7. À établir par l'enquête de base (30% dirigés par des femmes)<br><br>8. À établir par l'enquête de base<br><br>9. À établir par l'enquête de base |                                 | climatiques majeures<br><br>Pas de perturbation systémique des filières ciblées   |
| <b>Réalisation (Objectif Spécifique) 2</b> | Améliorer le système de formation professionnelle, au niveau de l'accessibilité, la qualité et de l'adéquation des curricula avec le marché du travail.    | 10. Nombre de plans/programmes d'EFTP révisés ou rédigés conjointement par les régulateurs de l'éducation, les établissements d'EFTP et les partenaires sociaux avec le soutien de l'UE et adoptés (OPSYS <i>core indicator</i> )<br>11. Nombre de personnes qui ont bénéficié d'interventions d'Enseignement et Formation Professionnelle (EFP) ou de développement des compétences en établissement ou sur le lieu de travail soutenues par l'UE dans le secteur agroalimentaire ventilé par sexe et handicap (y compris la numérisation) (CREM 2.14) [IVCDICI – Europe dans le monde]<br>12. Pourcentage de bénéficiaires ayant bénéficié d'une formation professionnelle ou d'un développement des compétences en établissement ou sur le lieu de travail soutenus par l'UE qui se déclarent satisfaits des compétences acquises, ventilé par sexe, population, statut de handicap, statut d'emploi, âge<br>13. Nombre d'initiatives de dialogue et de coordination institutionnalisés/réglés | 10.0<br>11.0<br>12.0<br>13.0 | 10. À établir par l'enquête de base<br>11. À établir par l'enquête de base<br>12. À établir par l'enquête de base<br>13. À établir par l'enquête de base   | Rapports du programme À établir | Pas de perturbations économiques, crises sociales et/ou climatiques majeures<br><br>Pas de perturbation systémique des filières ciblées |

|  |  |   |   |   |                                    |   |
|--|--|---|---|---|------------------------------------|---|
|  |  | entre les acteurs publics et privés de l'EFPP développées avec le soutien de l'UE (par niveau : local, national, par secteur ; secteurs de la transition verte et numérique)  |   |   |                                    |   |
| <b>Produit 1.1</b><br>lié à la<br><b>Réalisation 1</b> | Une approche adaptée est développée et adoptée, afin de structurer des chaînes de valeur agroalimentaires, régionalisées, durables et inclusives                                 | 14. Nombre de groupes de parties prenantes participant aux plateformes multi-acteurs établies/renforcées avec le soutien de l'action (représentants du public, du privé, des OSC et des petits exploitants, taux de participation des femmes)   | 14. 0   | 14. À établir par l'enquête de base   | Rapports du programme<br>À établir | Pas de perturbations économiques, crises sociales et/ou climatiques majeures<br><br>Pas de perturbation systémique des filières ciblées |
| <b>Produit 1.2</b><br>lié à la<br><b>Réalisation 1</b> | Le volume et la qualité des produits agricoles issus de manière durable des chaînes de valeur a augmenté et leur mise en marché est assurée                                      | 15. Volume et valeur des ventes de produits des petits exploitants, ventilés par type de produit<br>16. Nombre de personnes formées par l'action sur les nouvelles pratiques/technologies agricoles (par exemple, les initiatives d'agriculture en zones arides, la multiplication des semences), ventilé par sexe, âge et handicap   | 15. 0<br>16. 0                                  | 15. À établir par l'enquête de base<br>16. À établir par l'enquête de base  | Rapports du programme<br>À établir |   |
| <b>Produit 1.3</b><br>lié à la<br><b>Réalisation 1</b> | Les OP, les PME et les acteurs clé des chaînes de valeur sont accompagnés vers la professionnalisation de leur modèle productif et répondent à la demande des marchés identifiés | 17. Nombre de coopératives / groupements d'agriculteurs appuyées par l'action (créés/renforcés) % dirigées par des femmes (GAP III)<br>18. Nombre d'unités de production ayant accès à des options innovantes et intelligentes face au climat promues par l'action (technologies économes en énergie, etc.), ventilées par emplacement (urbain/rural) et type d'option<br>19. Nombre de prestataires de services de développement des entreprises offrant des conseils/formations pertinents avec le soutien de l'UE, ventilé par type de services de développement : services de développement numérique, services de consommation et de production durables, ou autres. | 17. À établir<br>18. À établir<br>19. À établir | 17. À établir par l'enquête de base<br>18. À établir par l'enquête de base<br>19. À établir par l'enquête de base | Rapports du programme<br>À établir |   |
| <b>Produit 1.4</b><br>lié à la<br><b>Réalisation 1</b> | L'accès aux financements adapté aux besoins des acteurs des chaînes de valeur (producteurs, OP, PME, entrepreneurs   | 20. Nombre de bénéficiaires ayant accès à des services financiers avec le soutien de l'UE: a) entreprises et OP, b) particuliers (tous les services financiers) [CREM 2.17]   | 20. 0   | 20. À établir par l'enquête de base   | Rapports du programme<br>À établir |   |

|   |   |  |                         |   |                                    |   |
|---|---|--|-------------------------|---|------------------------------------|---|
|   | individuels femmes et hommes) a augmenté  |  |                         |   |                                    |   |
| <b>Produit 1.5</b><br><b>lié à la Réalisation 1</b> | La réforme du cadre institutionnel et réglementaire est accompagnée et contribue à l'amélioration de l'environnement des affaires et à la gouvernance des chaînes de valeur appuyées                  | 21. Nombre de stratégies/réglementations révisées/élaborées avec le soutien de l'action (y compris celles liées au commerce et à la qualité) % sensible au genre<br>22. Nombre de structures de gouvernance locale mises en place ou renforcées par l'Action (taux de participation des femmes)  | 21. 0<br>22. 0          | 21. À établir par l'enquête de base<br>22. À établir par l'enquête de base  | Rapports du programme<br>À établir |   |
| <b>Produit 2.1</b><br><b>lié à la Réalisation 2</b> | Amélioration de l'accès des jeunes et femmes à la formation professionnelle et entrepreneuriale   | 23. Nombre de personnes ayant bénéficié de programmes d'EFTP/de développement des compétences avec le soutien de l'UE, ventilé par sexe, âge et origine ethnique, le cas échéant (2-28)  | 23. 0                   | 23. À établir par l'enquête de base   | Rapports du programme<br>À établir |   |
| <b>Produit 2.2</b><br><b>lié à la Réalisation 2</b> | Amélioration de la pertinence et de la qualité des formations, en adéquation avec l'offre d'emploi pour favoriser l'insertion et la création d'emploi à travers le développement de chaînes de valeur | 24. EURF - Nombre de personnes ayant bénéficié d'interventions d'EFP/de développement des compétences en établissement ou sur le lieu de travail soutenues par l'UE : tous les EFP/le développement des compétences, ventilé par sexe, groupe de population, statut de handicap, statut migratoire, statut d'emploi, âge .Pourcentage de bénéficiaires ayant achevé le programme d'EFP (y compris apprentissage et formation en alternance) financé par l'UE auquel ils se sont inscrits (ventilé par sexe, handicap, situation professionnelle, âge, etc).<br>25. Pourcentage de bénéficiaires de programmes d'EFP de l'UE qui déclarent avoir acquis une expérience professionnelle pertinente dans le cadre de l'apprentissage, ventilé par sexe, âge et handicap des bénéficiaires.<br>26. Pourcentage de bénéficiaires dont les performances/compétences techniques en tant qu'apprentis sont jugées satisfaisantes par leur employeur, ventilé par sexe, âge, handicap et secteur économique (indicateur clé OPSYS). | 24. 0<br>25. 0<br>26. 0 | 24. À établir par l'enquête de base<br>25. À établir par l'enquête de base<br>26. À établir par l'enquête de base | Rapports du programme<br>À établir | Pas de perturbations économiques, crises sociales et/ou climatiques majeures<br>Pas de perturbation systémique des filières ciblées |

|   |   |  |                                  |  |  |  |
|---|---|--|----------------------------------|--|--|--|
| <p><b>Produit 2.3</b><br/><b>lié à la Réalisation 2</b></p> | <p>Les jeunes et femmes formés dans les Centres d'Enseignement et Formation Professionnelle sont accompagnés à l'insertion professionnel soit vers de l'auto-entreprenariat soit vers des entreprises privées</p> | <p>27. Nombre de personnes inscrites à des programmes de formation à l'entrepreneuriat ou d'éducation financière financés par l'UE, ventilé par sexe, groupe de population, statut de handicap, statut migratoire, statut d'emploi, âge</p> <p>28. Pourcentage de personnes ayant achevé le programme de formation à l'entrepreneuriat ou d'éducation financière financé par l'UE auquel elles se sont inscrites, ventilé par sexe, appartenance ethnique, situation de handicap, statut migratoire, situation professionnelle, âge.</p> <p>29. Nombre de personnes formées par l'intervention financée par l'UE et ayant acquis des connaissances et/ou des compétences accrues en matière d'entrepreneuriat ou d'éducation financière, ventilé par sexe, groupe de population, statut de handicap, statut migratoire, statut d'emploi, âge (indicateur clé OPSYS).</p> | <p>27. 0<br/>28. 0<br/>29. 0</p> | <p>27. À établir par l'enquête de base<br/>28. À établir par l'enquête de base<br/>29. À établir par l'enquête de base</p> | <p>Rapports du programme<br/>À établir</p> |  |
| <p><b>Produit 2.4</b><br/><b>lié à la Réalisation 2</b></p> | <p>Amélioration d'une gouvernance sectorielle, partenariale et redevable de la formation pour une meilleure insertion professionnelle des jeunes et femmes.</p>   | <p>30. Mesure dans laquelle la stratégie nationale pour l'emploi des jeunes comprend un dialogue systémique entre les partenaires sociaux, les prestataires d'EFP et les établissements d'enseignement</p> <p>31. Nombre de représentants des prestataires d'EFP, du gouvernement et des partenaires sociaux formés par l'intervention financée par l'UE et disposant de connaissances et/ou de compétences accrues en matière de gouvernance des systèmes d'EFP axée sur le marché du travail, ventilé par sexe et par type d'organisation (prestataire d'EFP, gouvernement, partenaire social).</p>  | <p>30. 0<br/>31. 0</p>           | <p>30. À établir par l'enquête de base<br/>31. À établir par l'enquête de base</p>   | <p>Rapports du programme<br/>À établir</p> |  |

## 4 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

### 4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la République du Tchad.

### 4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 96 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

### 4.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

S/O

### 4.4 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE<sup>11</sup>.

#### 4.4.1 Gestion directe (marchés publics)

Appel(s) d'offre de marchés de services seront à lancer, pour assurer un appui technique et stratégique/politique aux entités du pays partenaire impliqués dans l'action, et/ou pour l'appui à la coordination du programme.

#### 4.4.2 Gestion indirecte avec une entité chargée de l'exécution

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec des entités chargées de l'exécution, en raison des objectifs et de la nature de l'action. La gestion indirecte sera mise en œuvre conformément aux dispositions du Règlement financier (RF) de la Commission européenne (article 154). Elle implique la totalité des activités prévues sous les 2 objectifs spécifiques (OS) de l'action :

OS1 : Structurer les chaînes de valeur identifiées dans un corridor stratégique N'Djamena-Douala, de façon durable et inclusive au niveau de la production, transformation et commercialisation à une échelle locale, nationale et régionale, y compris l'accompagnement et le développement des PME agroalimentaires.

OS2 : Améliorer le système de formation professionnelle, au niveau de l'accessibilité, la qualité et de l'adéquation des curricula avec le marché du travail.

Les entités chargées de l'exécution seront sélectionnées sur la base des critères suivants :

- **Capacité technique et financière**, y compris pour la mise en œuvre de la coopération avec le Tchad, spécifiquement à niveau déconcentré, dans les secteurs de l'action: développement agricole et économique, formation professionnelle.

<sup>11</sup> [www.sanctionsmap.eu](http://www.sanctionsmap.eu). Veuillez noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes législatifs publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site internet, c'est la version du JO qui fait foi.

En particulier, le critère retenu est l'expérience avérée dans la mise en œuvre des actions de structuration de chaînes de valeur agroalimentaires, au profit des producteurs agricoles et leurs organisations, de l'appui à l'inclusion du secteur privé (PME) et à l'entrepreneuriat, de la formation et de l'insertion professionnelle au Tchad, à travers des partenaires internationaux et locaux.

- **Expérience dans la gestion des projets complexes avec les procédures de l'UE au Tchad.** Les entités chargées de l'exécution ont déjà fait la preuve de ses savoir-faire dans le domaine du secteur du développement agricole et rural, de l'éducation et de la formation professionnelle au Tchad ou dans des pays des sous-régions (Afrique centrale, Afrique de l'ouest). Les entités maîtrisent aussi les règles en application à l'Union européenne, et ont les capacités, malgré les difficultés de la zone, de mobiliser les ressources humaines utiles pour la mise en place effective du projet.

- **Risque fiduciaire.** Ayant passé l'évaluation des piliers et de par leur expertise et expérience, les entités chargées de l'exécution sont en mesure de limiter le risque de captation des ressources financières au niveau local et national.

En cas d'échec des négociations avec les entités susmentionnées, cette partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion directe conformément aux modalités mentionnées à la section 4.4.3

#### 4.4.3 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

En cas d'échec des négociations en gestion indirecte, l'action sera mise en œuvre en gestion directe :

##### Subventions (gestion directe):

a) **Objet de la subvention :** La totalité des activités de l'OS1 et OS2.

OS1 : Structurer les chaînes de valeur identifiées dans un corridor stratégique N'Djamena-Douala, de façon durable et inclusive au niveau de la production, transformation et commercialisation à une échelle locale, nationale et régionale, y compris l'accompagnement et le développement des PME agroalimentaires.

OS2 : Améliorer le système de formation professionnelle, au niveau de l'accessibilité, la qualité et de l'adéquation des curricula avec le marché du travail.

b) Type de demandeurs visés : Organisations internationales et/ou Organisations non-gouvernementales avec expérience avérée dans les domaines du développement économique, agricole et de la formation professionnelle au Tchad ; notamment, les organisations qui seront sélectionnés devront avoir une expertise dans le développement d'activités économiques agro-alimentaires, avec, si possible, une approche agro-écologique, genre et basée sur les droits humains. Cet expertise pourrait avoir été développée, entre autres, à travers la mise en œuvre de projets de programme des entrepreneuriat agroalimentaire et/ou de formation professionnelle dans les domaines concernés, par exemple dans des pays de la sous-région.

#### 4.5. Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVDCI – Europe dans le monde).

#### 4.6. Budget indicatif

| Composantes budgétaires indicatives  | Contribution de l'Union<br>(montant en EUR) | Contribution de tiers<br>(montant en EUR) |
|--|---|---|
| <b>Modalités de mise en œuvre</b> – voir section 4.4   |   |   |
| <b>Objectif Spécifique 1</b><br>Structurer les chaînes de valeur identifiées de façon durable et inclusive à niveau de la production, transformation et commercialisation, y compris l'accompagnement et le développement des PME agroalimentaires |   | 1 500 000                                 |
| Gestion indirecte avec les entités chargées de l'exécution – cf. section 4.4.2   | 25 750 000                                  |   |
| <b>Objectif Spécifique 2</b><br>Améliorer le système de formation professionnelle, au niveau de l'accessibilité, la qualité et de l'adéquation des curricula avec le marché du travail.  |   | s.o.                                      |
| Gestion indirecte avec les entités chargées de l'exécution – cf. section 4.4.2   | 10 250 000                                  |   |
| <b>Marchés publics</b> – enveloppe totale de la section 4.4.1  | 5 000 000                                   | s.o.                                      |
| <b>Évaluation</b> – voir section 5.2<br><b>Audit</b> – voir section 5.3  | 800 000                                     | s.o.                                      |
| <b>Provision pour dépenses imprévues</b>   | 200 000                                     | s.o.                                      |
| <b>Totaux</b>  | <b>42 000 000</b>                           | <b>1 500 000</b>                          |

#### 4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Ce projet peut être mis en œuvre avec une ou plusieurs entités chargées de l'exécution au Tchad. Des futures programmations AAP 2024-27 peuvent également financer des volets complémentaires sous ce programme.

Les entités chargées de l'exécution assurent la coordination et la qualité technique des activités respectives. Les agences s'engagent à travailler en étroite collaboration avec des entités spécialisées dans les différents domaines requis pour la mise en œuvre de l'action.

Elles se chargent aussi de la sous-contractualisation d'organisations non gouvernementales (ONG), par le biais de subventions, avec appel d'offres et/ou des marchés de services et/ou de fournitures. Les ONG assurent la coordination avec le gouvernement, qui préside le comité de pilotage et exerce un suivi de la mise en œuvre du projet.

La visibilité de l'action de l'UE au bénéfice direct des populations tchadiennes est assurée par les entités chargées de l'exécution de manière spécifique et non-intégrée à ses propres programmes, en complémentarité du contrat spécifique de communication géré par la Délégation. L'UE garde la responsabilité sur le choix des activités à réaliser ainsi que sur le niveau d'implication des acteurs.

Pour assurer la coordination efficace entre les parties prenantes de l'action, le partage régulier de l'information et le suivi de la stratégie d'intervention, le dispositif de pilotage et de coordination sur différentes instances, soit internes (de gouvernance de l'action), qu'externes, de coordination avec les autres PTF (Partenaires Techniques et Financiers : p.ex. le Groupe thématique « Agriculture et développement rural/sécurité alimentaire » du Comité PTF), afin d'assurer, au tant que faire se peut, la cohérence et la complémentarité des actions mises en œuvre par les différents PTF.

Les instances de gouvernance de l'action sont :

- **Un comité de pilotage annuel (COPIL)**, composé par le Gouvernement du Tchad (représentants des

Ministères), les représentants de l'UE, des États membres et des agences signataires des contrats de mise en œuvre. La représentation des OP, PME et groupements au sein du Comité sera prévue et encouragée. Le COPIL se réunira au moins tous les ans (si besoin à distance) après réception des rapports annuels.

- Un **comité de suivi opérationnel** composé par les représentants des ministères, des agences des États membres, de leurs partenaires de mise en œuvre, et de la DUE. Le comité de suivi opérationnel valide les rapports annuels de mise en œuvre, en préparation du COPIL. Un mode de coordination plus souple est mis en place au niveau provincial et départemental, avec un mécanisme de reddition de comptes vers la province, avec des points périodiques et des retours d'expérience entre les équipes en charge des activités. Le système de suivi avec les OP, le PME, et les autres acteurs à la base, devra permettre de faire un point périodique sur les avancées du projet, en tirer des leçons et intégrer les retours dans l'approche et la planification.

L'UE assurera aussi la complémentarité de l'action avec autres programmes adoptés par la Commission dans le cadre de l'instrument IVDCI - Europe dans le monde et du PIM 2021-2027 en faveur du Tchad.

Dans le cadre de sa prérogative d'exécution du budget et afin de préserver les intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour régir la mise en œuvre de l'action et peut signer ou s'engager dans des déclarations conjointes, dans le but de renforcer la visibilité de l'Union et de sa contribution à la présente action et d'assurer une coordination efficace.

## 5 MESURE DES PERFORMANCES

### 5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport fournit un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et réalisations directes) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet).

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

#### **Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:**

L'action repose sur un cadre de suivi opérationnel rigoureux et multiniveau. Un dispositif de suivi-évaluation-apprentissage renforcé sera mis en place à niveau de l'action, à travers un dispositif d'appui technique (volet coordination au point 4.4.3).

L'appui technique prend en charge la coordination du suivi de la mise en œuvre de l'action, afin d'assurer cohérence de la logique d'intervention entre les agences des États membres (cohérence interne).

En parallèle du suivi de la mise en œuvre de l'action proprement dite, l'appui technique et les partenaires de mise en œuvre devront contribuer à l'établissement et à la pérennisation des dispositifs de suivi et d'évaluation nationaux Tchadiens, voire sous régionaux, par exemple à travers l'élaboration de stratégies et procédures qui permettent d'assurer une bonne fonctionnalité de ces dispositifs à long terme.

Les responsabilités et les processus de collecte et traitement de l'information à chaque niveau de la logique d'intervention, y compris le rôle de l'appui technique, seront clairement définis au préalable avec les Agences des États membres.

Les lignes de base et les cibles de chaque indicateur sont établies par des études de faisabilité conduites par les agences des États membres avant la phase de mise en œuvre, ou au début de cette phase. Des études complémentaires de l'UE

peuvent fournir aussi des données pour la définition des lignes de base et des cibles, tandis que d'éléments utiles au suivi de l'action.

Les entités chargées de l'exécution peuvent concevoir des cadres logiques respectifs à leurs composantes, tout en respectant la cohérence au cadre logique de l'action. Les composantes sous la responsabilité de chaque agence des États membres, et de leurs propres partenaires, doivent être clairement définies, en s'alignant étroitement à la logique du cadre présenté à la section 3.6 ci-dessus.

Chaque entité chargée de l'exécution est vivement encouragée à se concerter voire à s'associer aux autres de sorte que par actualisations régulières et convergentes de ces mesures, un suivi de l'ensemble soit possible.

Les indicateurs GEF sont privilégiés. Le suivi est basé, dans la mesure du possible, sur des indicateurs ventilés par sexe (minimum), âge et handicap. Il est évalué également comment l'action contribue à la réalisation des droits humains et contribue à l'égalité des sexes. Pour cela, les ODD de l'Agenda 2030 et les indicateurs du plan d'action sur l'égalité des sexes (GAP III, 2021-2025) seront privilégiés.

## 5.2 Évaluation

Compte tenu de la nature de l'action, une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale pourront être effectuées pour cette action, ou une de ses composantes, par des consultants indépendants contractés par la Commission.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée à des fins de résolution des problèmes et d'apprentissage, en particulier en ce qui concerne l'augmentation de la production et des revenus des petits producteurs alimentaires, la stabilisation des micros, petites et moyennes entreprises, l'accès aux financements innovants, l'accès à la formation et à l'insertion des jeunes.

L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait que le programme vise améliorer des dynamiques complexes des systèmes alimentaires du Tchad tels que : la structuration des chaînes de valeur clé, l'amélioration de la quantité et de la qualité des matières premières et des aliments, l'inclusivité du secteur privé – y compris l'insertion et l'accompagnement des entrepreneurs, l'accès aux financements – et l'amélioration de la formation professionnelle.

La Commission informera les partenaires de mise en œuvre au moins 2 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collabore de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Des évaluations supplémentaires portant sur le respect des droits humains, l'égalité de genre et l'approche inclusive de l'action pourront être commandées. La mise en œuvre des cinq principes de travail de l'approche basée sur les droits humains sera évaluée : appliquer tous les droits humains, pour toutes et tous; participation significative et inclusive, et accès au processus décisionnel; non-discrimination et égalité; obligation de redevabilité et état de droit pour toutes et tous; transparence et accès à des informations.

Les rapports d'évaluation peuvent être communiqués aux partenaires et aux autres principales parties prenantes, en application des bonnes pratiques en matière de communication des évaluations. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analysent les conclusions et les recommandations des évaluations et, le cas échéant, apportent les adaptations nécessaires.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation peuvent être conclus.

## 5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

## 6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027, une nouvelle approche pour la mise en commun, la programmation et le déploiement des ressources en matière de communication stratégique et de diplomatie publique sera adoptée.

Conformément au document «[Communiquer et accroître la visibilité de l'UE –Orientations relatives aux actions extérieures](#)», publié en 2022, la communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'Union, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'Union et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'Union.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces ressources seront prévues dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

## ➤ Annexe 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une intervention primaire (projet/programme) est un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. La détermination du niveau de l'intervention primaire permettra:

d'articuler les actions ou les contrats en fonction d'une chaîne des résultats attendus et de leur permettre ainsi d'assurer un suivi et un compte rendu efficaces des performances;

de différencier ces actions ou contrats de ceux qui ne produisent pas de résultats en matière de développement directement mesurables, définis comme des entités de soutien (c'est-à-dire des audits, des évaluations);

de disposer d'une cartographie complète et exhaustive de toutes les actions et de tous les contrats porteurs de résultats.

Les interventions primaires sont indiquées lors de la conception de chaque action par le service responsable (délégation ou unité opérationnelle du siège).

Le niveau de l'intervention primaire choisi peut être modifié (directement dans OPSYS) et la modification ne constitue pas une modification du document d'action.

Le niveau d'intervention pour la présente action est indiqué comme (cochez l'une des quatre options suivantes);

|   |                      |  |
|---|----------------------|--|
| <b>Niveau Action (appui budgétaire, financement mixte)</b>  |                      |  |
| <input checked="" type="checkbox"/>   | Action individuelle  | Action présente: tous les contrats pour cette action |
| <b>Niveau Groupe d'actions (cas complémentaires, différentes phases d'un même programme)</b>  |                      |  |
| <input type="checkbox"/>  | Groupe d'actions     | S/O  |
| <b>Niveau Contrat</b>   |                      |  |
| <input checked="" type="checkbox"/>   | Contrat individuel 1 | Convention de contribution (CC).                     |
| <input checked="" type="checkbox"/>   | Contrat individuel 2 | Convention de contribution (CC).                     |
| <b>Niveau Groupe de contrats (série de devis-programmes, cas où une action comprend par exemple quatre contrats et où deux d'entre eux, un contrat d'assistance technique et une convention de contribution, visent les mêmes objectifs et se complètent)</b> |                      |  |
| <input type="checkbox"/>  | Groupe de contrats 1 | S/O  |